VOLUME 73, N° 3, AUTOMNE 2017

FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

## Nous avons écrit un nouveau chapitre!



Nous protégeons ceux et celles squi protègent les autres

# Le dimanche 3 décembre 2017 au Collège Notre-Dame 3791, Queen-Mary, Montréal (face à l'oratoire Saint-Joseph) de nos enfants!



N'oubliez pas de retourner votre formulaire

Un formulaire a déjà été envoyé à chaque famille ayant participé l'an passé. Toutefois, vous devez vérifier les informations inscrites sur le formulaire, apporter les correctifs s'il y a lieu, et indiquer si vous désirez assister à la représentation du matin ou de l'après-midi.

L'inscription se fait sous le principe du premier arrivé premier servi. Les délégués ont reçu, lors de la statutaire du mois de septembre, un formulaire pour les membres qui n'étaient pas présents l'an passé et qui veulent inscrire leur enfant pour la première fois! Vous recevrez votre confirmation par courrier vers la fin novembre.





Président

Yves Francoeur

Vice-président exécutif

André Gendron

Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie

et a la tresorerie

**Pascal Poirier** 

Vice-président aux Relations de travail

Jean-François Potvin

Vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres

Yves Gendron

Vice-président à la Recherche et aux communications

Mario Lanoie

#### Laflûte

Éditeur

Mario Lanoie

Rédacteur en chef Martin Desrochers

Dávisias

Danielle Lanthier

Conception graphique

Quatre-Quarts

Imprimerie

Imprimerie R.M. Hébert

La revue «La Flûte» est publiée trois (3) fois par année par la Fraternité des policiers et policières de Montréal inc. (tirage: 8 925 exemplaires)

480, rue Gilford, bureau 300 Montréal (Québec) H2J 1N3 Téléphone: 514 527-4161 Télécopieur: 514 527-7830

#### www.fppm.qc.ca

Tous droits réservés.
La reproduction totale ou partielle d'articles, clichés, dessins, annonces ou toute autre matière apparaissant dans cette revue est strictement interdite sans l'autorisation expresse de la Fraternité des policiers et policières de Montréal inc.

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec ISSN 0703-4725

Numéro de convention de Poste-publications : 40011308

### Un nouveau chapitre!

En l'an 2000, pour le cinquantième de la Fraternité, fut publié un livre sur son Histoire intitulé Solidarité et détermination. Si on imagine qu'il sera éventuellement mis à jour, on sait que lorsque ça se produira, les trois dernières années de combat et leur résultat occuperont une place de choix.

#### Sommaire

| Les actualités                                                        | 4  |
|-----------------------------------------------------------------------|----|
| Paroles de président<br><b>Un nouveau chapitre de notre Histoire</b>  | 7  |
| Relations de travail  Une nouvelle convention collective              | 8  |
| Services aux membres<br>Vos assurances                                | 12 |
| Prévention et relations avec les membres  Programme d'aide / Fentanyl | 16 |
| SST<br>Un équipement de protection sur mesure                         | 20 |
| Chronique juridique<br>PL 133 : un coup en dessous du ceinturon       | 22 |
| Des nouvelles de la Caisse Desjardins<br>des policiers et policières  | 26 |
| Association athlétique et sportive                                    | 28 |
| Symphonie vocale                                                      | 34 |
| Au musée de la police                                                 | 38 |
| Vie spirituelle                                                       | 43 |
| Décès                                                                 | 44 |
| Nouvelles de l'APPRM                                                  | 46 |

## Omnium de golf de la Fraternité: plus de 20 000 \$ pour les bonnes œuvres

Avec 325 golfeurs et 360 personnes présentes au souper, la Fraternité a encore une fois organisé un évènement mémorable. Outre la joie de vivre habituelle de ses participants, on sentait également que le règlement de la convention et du régime de retraite insufflait un bon vent!



Des bénévoles essentiels! Dans l'ordre: Laurent Lisio, Alain Bernier, Danny Lagarde et le responsable des activités sociales de la Fraternité Pierre Juteau



Le président Yves Francoeur qui s'amuse avec Rodger Brulotte



Michel Caza, responsable de l'évènement, et Danny Lagarde.





Les membres du conseil de direction de la Fraternité: Mario Lanoie (vice-président à la Recherche et aux communications), Jean-François Potvin (vice-président aux Relations de travail), André Gendron (vice-président exécutif), Yves Francoeur (président), Yves Gendron (vice-président aux Relations avec les membres) et Pascal Poirier (vice-président au Secrétariat et à la trésorerie).

#### Actualités

## Une fête champêtre humide mais joyeuse!

La Fête champêtre est l'occasion pour la grande famille de la Fraternité de recevoir... les familles de ses membres! Une journée de détente et de contacts chaleureux toujours appréciée des jeunes et des moins jeunes! Cette année, vous étiez plus de 1300 personnes à vous rendre au Parc Angrignon.

















#### Actualités

#### Collecte de sang à la Fraternité

#### le 2 novembre de 8 h 30 à 15 h 30

Pour s'inscrire, vous n'avez qu'à communiquer avec HÉMA-QUÉBEC à compter du lundi 23 octobre au 514 832-5000 au poste 525.

#### Le 9 novembre, c'est le tournoi de pitch!

Les billets sont en vente à la réception de la Fraternité au prix de 15 \$. Pour faire honneur à la tradition, une dinde sera remise à chaque joueur! Il y aura également des prix de présence... mais faites vite, il n'y a que 224 places!

#### Projet de loi 133 sur l'uniforme: inconstitutionnel

Le 6 septembre dernier, c'était la troisième fois en trois ans que la Fraternité se présentait devant une commission parlementaire pour dénoncer un projet de loi qu'elle considère inconstitutionnel. Cette législation prétend obliger le port de l'uniforme par les policiers et les constables spéciaux dans l'exercice de leurs fonctions sous peine d'amendes outrancières. Ironiquement, le gouvernement avance un projet de loi inconstitutionnel pour empêcher ce qui, en juillet 2014, constituait à l'origine une protestation... contre un projet de loi inconstitutionnel (devenu la loi 15 sur les retraites).

En effet, la jurisprudence est clairement à l'effet que la liberté d'association et d'expression est violée par ce projet de loi, dont le seul objectif est de priver les policiers et policières de leur droit d'exprimer collectivement leur désaccord et d'avoir un rapport de force légitime. Cette loi est conçue pour obliger les syndicats policiers à trouver des moyens de pression qui ne font pas de pression et qui ne donnent pas de rapport de force, ce qui, selon nous, est inconstitutionnel dans un contexte où les policiers et policières n'ont pas droit à la grève. La Fraternité a également déploré devant les parlementaires la stratégie du gouvernement qui vise à assommer les syndicats avec des projets de loi inconstitutionnels en profitant des délais judiciaires.





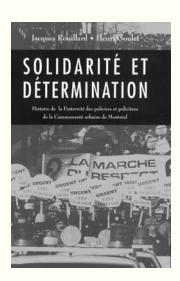
Président Yves Francoeur

## Un nouveau chapitre de notre Histoire

Quand les moyens de pression ont débuté, en juillet 2014, nous n'appréhendions pas une série de combats aussi longs, complexes et difficiles que ce que nous avons traversé ensemble. Il y a somme toute encore peu de temps, nous n'avions aucune idée de l'issue, malgré toute notre détermination, notre organisation et l'efficacité de nos communications. Voulant mettre les chances de notre côté, nous avons fait preuve de ce qui nous a historiquement caractérisés, c'est-à-dire de solidarité et de détermination.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si Solidarité et détermination est le titre du livre sur notre Histoire, sorti en l'an 2000 pour le cinquantième de la Fraternité. En repensant aux dernières années et en tombant sur cette petite brique (dont la couverture est reproduite en page frontispice), nous nous sommes dits que la Fraternité et ses membres venaient d'écrire un nouveau chapitre. Ce chapitre existera un jour et il y a fort à parier qu'il soulignera que peu importe les époques ou les circonstances, notre organisation aura su forger des stratégies et mettre en œuvre des actions menant à des résultats. Avec un taux de 95,3 % d'assentiment de la nouvelle convention, on peut en effet penser que nous sommes parvenus à un résultat satisfaisant.

Jusqu'à la fin, lors de négociations ardues et dans un contexte de très forte résistance, jamais nous n'avons levé les yeux de l'objectif. Les policiers et policières de Montréal ont aussi des droits et nous estimerons toujours qu'une rémunération globale à la hauteur de la tâche en fait partie.



Je tiens à remercier toute l'équipe, au sein de laquelle chacun a joué son rôle avec brio, ainsi que nos représentants syndicaux, qui ont fait un boulot formidable.

## Une nouvelle convention

L'entente de principe qui vient d'être conclue a permis à certains d'entre nous, dont je suis, de vivre une première expérience de négociation de convention collective. Nous avons de nouveau fait la démonstration que nous faisions tous parti d'une grande association, sérieuse, efficace et en santé!

Voici le résumé de certains changements à la convention collective. Il ne s'agit pas ici des nouveaux textes, mais bien de l'essence du changement qui s'y trouve.

#### Article 4

#### PROGRAMME ET HEURES DE TRAVAIL

Texte clarifié (4.04) pour que les unités sans première relève ne puissent pas avoir de relèves intermédiaires chevauchant la première relève. Les relèves intermédiaires de ces unités doivent être comprises entre l'heure régulière du début de la 2<sup>e</sup> relève et l'heure régulière de fin de la 3<sup>e</sup> relève.

#### Article 6

#### CHANGEMENT DE RELÈVE

Le nombre d'heures libres entre 2 périodes de travail régulières passe de 7 à 8 heures. Clarification pour les 3 moyens à la disposition de l'employeur pour pallier aux heures libres manquantes:

- > reporter le début du prochain quart, devancer la fin du prochain quart;
- > payer en temps supplémentaire la différence d'heure et faire travailler le prochain quart en entier.

#### Article 8

#### **ASSIGNATIONS (8.00 ET 8.01)**

Uniformisation des délais d'assignation dans une forme plus simple. Les 80 ou 105 jours ouvrables passent à 5 cycles de 35 jours pour toute assignation.

NOTE: Les 105 jours ouvrables demeurent pour les assignations brisées.

Le service doit aviser la Fraternité à l'avance de son intention d'utiliser un projet spécial ou un projet pilote. Un tel projet peut faire en sorte qu'une assignation dure 12 mois.

Conversion des 120 jours ouvrables en 6 cycles de 35 jours ou 4 cycles de 70 jours (selon le programme) pour la création d'une fonction. Cela exclut un projet pilote ou un projet spécial.



Vice-président aux Relations de travail Jean-François Potvin

#### Article 10

#### TEMPS SUPPLÉMENTAIRE (10.00 B ET C)

Actualisation du texte (b). Il est toujours permis d'accumuler jusqu'à 150 heures de temps supplémentaire de janvier à octobre inclusivement.

Au 15 juin le policier peut choisir de se faire payer ce qu'il a accumulé à ce jour (c). Pourra recommencer à accumuler jusqu'à octobre inclusivement. Le contenu de la banque de temps supplémentaire accumulé au 31 octobre sera payé selon les dispositions habituelles. Le policier peut encore conserver 30 heures afin de les prendre en temps pour la période du congé des Fêtes. À l'affichage de l'horaire des Fêtes, les heures non utilisées seront payées et non transférées.

#### Article 13.00

#### **HEURES DE TRAVAUX HORS-CLASSE:**

- > Annexe Y: introduction d'une charte des heures excédentaires dans la convention collective;
- > augmentation du nombre d'heures pour certains cours;
- > garantie que si les programmes des institutions augmentent les heures reconnues pour les travaux hors classe, la charte est ajustée en conséquence.

#### Article 17

#### **VACANCES ET CONGÉS FÉRIÉS (17.08)**

Lorsqu'il y a une assignation à long terme, l'assigné choisit sa période de vacances dans son unité d'origine mais la période dans son unité d'origine demeure tout de même disponible pour les autres policiers.

#### Article 21

#### DOUBLE RÉMUNÉRATION AVEC LA SAAQ (21.00 C)

Correction de l'anomalie provoquant une double rémunération pour l'accidenté de la route indemnisé par la SAAQ. Un ajustement est fait pour que le policier reçoive 100 % de son traitement.

#### Article 22

#### JOUR DE PAIE (22.00)

Demande de la Ville afin d'avoir la possibilité qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la paie soit faite aux deux semaines.

#### **Article 27.20**

#### (SUSPENSIONS)

- > Procédure simplifiée et gains importants;
- > objet: vise toute enquête, accusation disciplinaire, accusation criminelle, accusation en déontologie, accusation pénale (infraction à une loi) et comprend la situation qui découle d'un verdict et d'un emprisonnement;
- > désormais, toute mesure administrative, provisoire ou temporaire, incluant mutation ou affectation doit être conforme au tableau de l'annexe W. (Note: Annexe V)

#### Principales caractéristiques de l'Annexe W: (Annexe V)

- > pour toute enquête sur un policier: il n'y a plus de suspension sans solde; toute suspension est désormais avec solde;
- > pour toute accusation en déontologie et en discipline: plein traitement - aucune suspension sans solde;
- > pour toute accusation au criminel reliée à l'exercice des fonctions: fonctions habituelles, déplacement de fonction ou suspension avec plein traitement sauf si emprisonnement;
- > pour toute accusation au criminel, non reliée à l'exercice des fonctions si poursuite sur acte criminel: fonctions habituelles, déplacement de fonction ou suspension avec demi-traitement;

- > pour toute accusation au criminel, non reliée à l'exercice des fonctions si poursuite sommaire: fonctions habituelles, déplacement de fonction ou suspension avec plein traitement;
- > en cas d'acquittement, de libération ou d'abandon des procédures, annulation rétroactive de la mesure administrative et remboursement intégral dans les deux cas où il y a eu demi-traitement ou sans traitement;
- > définition de l'expression « être dans l'exercice de ses fonctions » est simplifiée et améliorée;

#### 1) policier en devoir:

- a) le policier est présumé être dans l'exercice de ses fonctions;
- b) dans tous les cas d'accusation reliée à la conduite d'un véhicule du service ou lorsque la faute reprochée est liée à l'usage de la force lorsque le policier est en devoir;
- c) dans tous les autres cas lorsque la faute reprochée est reliée à une intervention policière et qu'elle ne peut être considérée comme ayant été commise dans le seul et unique intérêt du policier;
- 2) policier non en devoir (vise le cas du policier qui fait une intervention sur la base de son statut d'agent de la paix alors qu'il est en congé):
- a) le policier est présumé être dans l'exercice de ses fonctions;
- b) lorsque le geste posé est conforme aux pratiques autorisées dans le cadre du travail régulier;



Vice-président aux Relations de travail Jean-François Potvin

Clarifications apportées sur l'assistance judiciaire (frais de défense payés par la Ville): 26.11

- > Lorsque l'employeur refuse l'assistance judiciaire en cas de faute lourde: <u>le dépôt d'un</u> <u>grief</u> entraîne la suspension de la décision de l'employeur et le paiement des frais de défense doit être effectué par l'employeur tant que le grief ne fait pas l'objet d'une sentence arbitrale (statu quo);
- > lorsque l'employeur refuse l'assistance judiciaire parce que le policier n'était pas dans l'exercice de ses fonctions: le dépôt du grief ne suspend pas la décision de l'employeur et il n'y a pas de paiement des frais de défense tant que le grief n'a pas fait l'objet d'une sentence arbitrale (statu quo).

#### Article 36

CONGÉ DE MATERNITÉ, D'ADOPTION, PARENTAL ET CONCILIATION FAMILLE/TRAVAIL (36.01K)

Élimination de la double rémunération occasionnée par la mise en place du RQAP. Tout congé de maternité débuté après le 31 décembre 2018 ne donnera plus droit au montant forfaitaire équivalent à 5 semaines de prestation.

#### PARITÉ SALARIALE DES SUPERVISEURS ANNEXE K - LETTRE D'ENTENTE

#### CONTEXTE:

> La convention collective précédente prévoyait l'arbitrage afin de résoudre la mésentente prévalant entre les parties à l'égard de la demande de la Fraternité;

- > en 2016, au moment où les parties entreprennent l'arbitrage selon l'échéancier fixé par l'arbitre, la Loi 110 est adoptée;
- > la Ville invoque alors que l'arbitre est sans compétence et que seul le Conseil des règlements institué en vertu de la nouvelle loi peut disposer de cette mésentente;
- > puis, la Ville demande la récusation de l'arbitre prétendant qu'il avait commis une erreur et que cette erreur avait créé une forme d'appréhension raisonnable de partialité;
- > l'arbitre a donné raison à la Fraternité et a refusé de se récuser;
- > la Ville a contesté la décision de l'arbitre dans le cadre d'un pourvoi en contrôle judiciaire, paralysant ainsi le processus décisionnel;
- > en avril 2017, la Ville a retiré son pourvoi en contrôle judiciaire, reconnu la compétence de l'arbitre et accepté de poursuivre l'arbitrage devant le même arbitre; ceci est survenu dans le cadre d'une entente avec la Fraternité en vertu de laquelle la Fraternité acceptait une ronde de négociation dite de la dernière chance afin de conclure une entente sur la parité salariale;
- > au moment où la négociation s'engageait, les parties entreprenait la négociation pour le renouvellement de la convention collective;
- > le processus se poursuit.

## Gestion des professionnels de la santé par Green Shield Canada

Comme vous le savez, la FPPM fait équipe avec Green Shield Canada (GSC) depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier pour la gestion du régime d'assurances collectives. L'un des nouveaux services dont la FPPM tire maintenant profit est la gestion rigoureuse des professionnels de la santé.

GSC collabore étroitement, depuis le début des années 2000, avec les différents collèges et associations professionnelles canadiennes pour s'assurer que les soins et services qui vous sont rendus par les professionnels de la santé rencontrent les standards médicaux établis par la profession et que ces soins et services soient prodigués par des professionnels de la santé membres d'associations ou collèges reconnus. Au Québec seulement, le registre national des professionnels de la santé de GSC compte plus de 85 000 professionnels ayant fait l'objet d'une évaluation complète pour lesquels les soins et services médicaux rendus sont reconnus.

#### **Evaluation des professionnels** de la santé

Afin d'être reconnu, un professionnel de la santé doit obligatoirement faire partie d'une association valide. Pour ce faire, toutes les associations de professionnels de la santé doivent entre autres être en mesure de démontrer qu'elles ont :

- > des normes de pratiques officielles et documentées;
- > des exigences claires en termes de formation de leurs membres;
- > un code d'éthique auquel les membres doivent adhérer;

- > un processus de gestion des plaintes accessible;
- > des exigences quant à l'assurance professionnelle de ses membres.

Ces exigences font partie du processus de validation effectué par GSC pour reconnaître les associations professionnelles et leur champ de pratique. Chacun des professionnels appartenant à ces associations doivent y être officiellement enregistré et avoir un numéro de permis actif démontrant leur appartenance à leur(s) association(s). Cette gestion des professionnels de la santé a donc pour objectif que les assurés reçoivent des soins et services de qualité par des professionnels reconnus.

#### Trouver un professionnel de la santé fiable

Vous pouvez utiliser l'outil « Trouver un fournisseur» sur le site des Services en ligne des membres du régime pour trouver un professionnel de la santé reconnu près de chez vous ou près d'une adresse spécifique. La base de données contient les professionnels de la santé répondant aux normes de GSC en matière de fiabilité et qui sont en règle auprès de l'organisme de réglementation ou de l'association professionnelle applicable.



Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie Pascal Poirier

## Soyez un consommateur averti!

Voici quelques conseils pratiques:

- N'hésitez pas à demander le nom de la personne qui fournira les soins et recherchez le numéro de permis du professionnel de la santé. Celui-ci devrait être affiché, sinon demandez à le voir.
- > Assurez-vous que votre professionnel de la santé exerce ses activités dans un environnement propre et professionnel.
- > Demandez à votre professionnel de la santé de vous indiquer dès le départ quels seront les frais et de vous expliquer les autres traitements possibles.
- > Posez des questions sur les services ou produits que vous recevez et demandez toujours quel montant est facturé à votre régime de garanties.
- Méfiez-vous des professionnels de la santé qui vous demandent quels sont les frais admissibles et maximums prévus par votre régime avant de vous avoir remis votre facture.
- > Si un traitement prescrit demeure exactement le même ou n'apporte pas d'amélioration mesurable pendant une longue période, vous avez tout lieu de vous inquiéter.
- > Méfiez-vous de la publicité vous encourageant à utiliser le maximum de votre régime chaque année - utilisez seulement les produits et services dont vous avez besoin.
- > Méfiez-vous des professionnels de la santé qui offrent des incitatifs. Rien n'est vraiment gratuit! Le coût des produits ou services «gratuits» est souvent caché ou compris dans les frais facturés à votre régime de garanties.

- > Méfiez-vous des services «gratuits» pour lesquels vous devez fournir des renseignements sur votre régime de soins de santé. Si c'est gratuit, vous ne devriez pas avoir besoin de fournir ces renseignements.
- > Méfiez-vous des professionnels de la santé qui vous demandent de consulter leur médecin ou faire appel à leur fournisseur/clinique. Vous souhaiterez peut-être vérifier d'abord auprès de votre propre médecin.
- > Avisez la FPPM si vous recevez des produits ou services que vous n'avez pas demandés ni autorisés. Les professionnels de la santé ne devraient pas vous faire parvenir quoi que ce soit automatiquement.
- Ne laissez pas un professionnel de la santé vous inciter à vous procurer quelque chose dont vous n'avez pas besoin et que vous n'utiliserez pas. Faites preuve de prudence avant de signer toute entente de paiement ou tout contrat.

#### providerConnect

Saviez-vous que grâce au site providerconnect.ca votre professionnel de la santé peut soumettre pour vous les réclamations pour les soins qu'il vous rend?

En effet, votre professionnel de la santé peut recevoir lui-même le paiement par chèque ou dépôt direct suivant le traitement rendu, vous permettant ainsi de payer uniquement votre part selon les paramètres du régime d'assurance. L'utilisation de ce service est à la discrétion du professionnel, n'hésitez donc pas à lui parler de *providerConnect* lors de votre prochaine visite.

## Comprendre votre reçu de médicaments

À compter du 15 septembre 2017, vous constaterez que vos reçus de médicaments d'ordonnance ont changé. En effet, les reçus des pharmacies du Québec auront un nouveau format qui vous fournira des renseignements plus détaillés sur le prix de vos médicaments. Ce changement est le résultat de l'adoption du projet de loi 92, en vertu duquel les pharmaciens doivent faire preuve de plus de transparence quant aux détails du coût des médicaments au Québec.



#### Quoi de neuf?

Quand vous faites exécuter une ordonnance, plusieurs éléments entrent dans le prix total exigé par la pharmacie. Le nouveau reçu de médicaments montrera tous les éléments entrant dans le calcul du coût total de chaque médicament, notamment:



Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie Pascal Poirier

Le prix du médicament, (aussi appelé coût des ingrédients ou coût de la molécule). Comme c'est le gouvernement qui fixe le prix de tous les médicaments vendus au Québec, ce montant sera le même dans toutes les pharmacies.

Les honoraires du pharmacien (aussi appelés frais d'exécution ou frais professionnels). Il s'agit du montant fixe exigé par la pharmacie pour exécuter l'ordonnance. Ces frais couvrent les frais administratifs et les profits de la pharmacie de même que les services professionnels. Le pharmacien s'assure notamment que le traitement médicamenteux et la posologie sont adéquats et vérifie s'il y a des interactions médicamenteuses. Ce montant varie d'une pharmacie à l'autre.

La marge du distributeur (aussi appelée marge bénéficiaire du grossiste). Ce montant est plafonné par le gouvernement à 6,5 % du prix du médicament; il constitue la marge bénéficiaire du distributeur ou grossiste du médicament. Ce montant sera le même dans toutes les pharmacies.

## Pourquoi changer les reçus des médicaments?

L'objectif du projet de loi 92 est de permettre aux consommateurs de mieux comprendre la ventilation du coût des médicaments. Jusqu'à présent, le Québec était la seule province où les pharmaciens n'étaient pas tenus de divulguer aux patients les frais professionnels qu'ils exigent.

Étant donné l'augmentation constante du coût des médicaments d'ordonnance, on espère qu'une plus grande transparence se traduira par une plus grande concurrence entre les pharmacies et entraînera une baisse des frais et coûts pour vous et votre régime de garanties. En comprenant mieux de quelle façon le prix des médicaments d'ordonnance est calculé, et en particulier l'impact des honoraires du pharmacien, vous serez plus à même de faire des choix plus éclairés.

## Soyez un consommateur plus averti...

Renseignez-vous – Vous êtes libre de choisir la pharmacie qui répond le mieux à vos besoins. Mais les honoraires des pharmaciens peuvent varier grandement d'une pharmacie à l'autre, ce qui peut faire une grande différence sur le coût total de votre ordonnance. Si vous n'êtes pas satisfait des honoraires exigés par votre pharmacie, n'hésitez pas à vous renseigner pour obtenir de meilleurs prix.

Demandez une provision plus importante de votre médicament pour ne pas avoir à vous rendre à la pharmacie aussi souvent – Si vous prenez un médicament d'entretien, c'est-à-dire un médicament pour traiter une maladie chronique ou de longue durée, vous pouvez facilement économiser en vous en procurant une provision suffisante pour trois mois à la fois, plutôt que pour un mois. Ainsi, les honoraires ne seront facturés qu'une seule fois plutôt que trois.

#### Des questions?

Pour plus de renseignements à propos du reçu de médicaments détaillé, rendez-vous à http://mafactureenpharmacie.ca/.



## Le désastre du fentanyl

Ce qui était attendu se concrétise sur le territoire de Montréal: le fentanyl débute ses ravages. Ce dossier sera en constante évolution au cours des prochains mois. C'est ce qu'ont eu à vivre nos confrères de la Colombie-Britannique. Depuis novembre 2016, quand les policiers de Vancouver ont à administrer du Naloxone et à pratiquer le RCR sur un individu qui malheureusement décède, ils ne sont pas assujettis à une enquête du Bureau des enquêtes indépendantes de la Colombie-Britannique.

Des modifications à certaines lois ou règlements sont à prévoir. Déjà, en date du 13 septembre 2017, le gouvernement du Québec adoptait un décret permettant aux policiers, aux pompiers, aux autres premiers répondants et à toute personne d'administrer du Naloxone à une personne présentant une dépression respiratoire et une altération importante du niveau de conscience secondaire à l'administration d'opioïdes.



Getty Images



Vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres Yves Gendron

Le fentanyl est un analgésique opioïde synthétique qui a été introduit dans la pratique médicale dans les années 60. Il est encore utilisé dans les hôpitaux pour le traitement de la douleur en chirurgie et pour les patients cancéreux. Les «patch» utilisées pour contrer la douleur contiennent du fentanyl. Le potentiel analgésique est de 50 à 100 fois plus important que la morphine. Ce qui se retrouve dans nos rues provient principalement de Chine. La poudre résultant de la fabrication illicite de fentanyl est mélangée avec l'héroïne, la cocaïne, l'ecstasy et potentiellement avec toute autre forme de drogue chimique, provoquant plusieurs décès par surdose. Le fentanyl peut se retrouver sous forme solide (poudre, granules) ou sous forme liquide.

Les modes d'absorption accidentels sont l'inhalation, l'ingestion et l'absorption par les yeux ou la peau. La manipulation sécuritaire est la seule façon de prévenir un accident. Comme pour toute intervention policière, une évaluation du risque doit être effectuée. Un laboratoire clandestin, une piquerie ou un débit de boisson ne sont pas traités avec les mêmes équipements de protection.

Les équipements de sécurité ne remplaceront jamais la prudence que l'on doit exercer lorsqu'on manipule ce produit. La Direction régionale de santé publique de Montréal recommande les protections suivantes:

- > Respiratoire: masque de type N-95.
- > Cutanée: deux paires de gants de nitrile (pour prévenir les déchirures) à remplacer après 30 minutes d'usage. Vêtements avec manches longues.
- > Oculaire: lunettes de protection.

Les intervenants doivent être conscients des effets potentiels: somnolence, étourdissements, maux de tête, dépression respiratoire, arythmie cardiaque, pupilles contractées, nausées, vomissements, etc. Il faut demander une aide médicale immédiate.

#### Antidotes

Il existe des produits pour contrer les effets du Fentanyl sur le marché. Selon le produit utilisé, celui-ci se retrouve en vaporisateur nasal ou en injecteur sous-cutané. Au moment d'écrire ces lignes, l'ensemble des ambulances d'Urgences-Santé sont équipées de l'antidote. Ce dossier est suivi de très près et toutes décisions prises par les autorités vous seront transmises dans les plus brefs délais par le biais du Comité général de coordination SST.



## Merci Normand!

Le programme d'aide des policiers et policières, communément appelé le PAPP, fait partie de la réalité de nos membres depuis le début des années 90. C'est à ce moment que des visionnaires comme le Dr Normand Martin. psychologue, et Raymond Billette, de la Fraternité, ont fait en sorte qu'un programme d'aide spécifique aux policiers et policières voit le jour. Depuis ce temps, il y a eu des ajouts tels les programmes de prévention (Ensemble pour la vie et Tu me tiens à cœur), la ligne d'écoute (280-BLEU), des formations aux superviseurs et aux représentants syndicaux, les tournées des unités, les suivis auprès des unités névralgiques, etc. Bref, le PAPP est un ensemble de services auquel la Fraternité participe activement à tous les points de vue.

Puisque le PAPP a plus de 25 ans d'existence, il est normal de vivre un changement de personnel et de voir arriver une nouvelle garde. La Fraternité a cru bon profiter de la dernière négociation de la convention collective pour stabiliser le programme d'aide et conventionner certains aspects. Ainsi, le nombre de psychologues attitrés au PAPP (cing) sont dédiés uniquement aux policiers et policières de Montréal. On reconnaît ainsi la spécificité du travail policier au sein des employés de la Ville de Montréal.

Au nom des 4500 policiers et policières, je profite de ce numéro de La Flûte pour remercier du fond du cœur les Normand Martin, Suzanne Comeau et Pierre Fortin pour leur engagement des dernières décennies au bien-être des policiers et policières du SPVM.

Louis-Francis Fortin remplace désormais Normand Martin. Louis-Francis et son équipe dynamique reprennent le flambeau là où il avait été laissé et seront en mesure d'offrir le service nécessaire aux policiers et policières d'une métropole.









Vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres Yves Gendron

## Une nouvelle équipe pour les mêmes services, et plus...













Alexandre Carle

Alexandre Desmarais- Hugues Vigneau

Isabelle Gamache

Louis-Francis Fortin Stéphanie Marchand

L'équipe du programme d'aide aux policiers et policières (PAPP) œuvre depuis maintenant plus de 25 ans à soutenir les policiers et policières du SPVM. Au fil des années, les champs d'activités du PAPP se sont développés et spécialisés. Notre mission s'est élargie à offrir des services qui ont pour objectifs la prévention, l'intervention et le développement de programmes, afin de soutenir le personnel policier tant au niveau individuel qu'au niveau organisationnel.

#### Actuellement, nous offrons:

- > des services de consultation psychologique;
- > des services de coaching;
- > de l'intervention de crise 24h / 7jrs;
- > des programmes de soutien aux unités spécialisées;
- > des formations spécifiques;
- > des activités de recherche et d'internat en collaboration avec le milieu universitaire;
- > des activités de prévention du suicide;
- > des activités de prévention de l'état de stress post-traumatique;
- > le programme de soutien par les pairs «Policiers ressources»: 280-BLEU.

L'ensemble de ces services a permis de constituer un filet de sécurité «éprouvé». Le nombre de décès par suicide chez le personnel policier du SPVM a été réduit de 79%<sup>1</sup>. L'organisation mondiale de la santé (OMS) fait d'ailleurs référence au programme «Ensemble pour la vie» comme étant un modèle à suivre en terme de prévention du suicide<sup>2</sup>. Les efforts mis par le SPVM, la Fraternité des policiers et policières de Montréal et l'équipe des psychologues du programme d'aide au personnel policier ont mené à une offre de services reconnue. Plusieurs organisations ont consulté le PAPP pour s'inspirer de nos pratiques: la Gendarmerie Royale du Canada, New South Wales Police (Australie), le Service de police de York (Ontario), le Service de police de Toronto, la Police provinciale de l'Ontario, la Police nationale Belge, la Sûreté

du Québec, le Service de police de la ville de Québec, le Service de police de la ville de Longueuil, le Service de police de Calgary et le Service des Incendies de la ville de Montréal.

#### La nouvelle équipe

- 1 Mishara, B. L., & Martin, N. (2012). Effects of a comprehensive police suicide prevention program , Crisis, 33(3), 162-168.
- 2 Prévention du suicide, l'état d'urgence mondial, Organisation mondiale de la santé. p.39, (2014) ISBN 978 92 4 256477 8

## Un équipement de protection sur mesure

Si un employeur fournit un équipement de protection, ce n'est pas pour que ses travailleurs soient beaux ou pour suivre la mode, mais en fonction de ses obligations dont fait mention l'article 3 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.



«3. La mise à la disposition des travailleurs de moyens et d'équipements de protection individuels ou collectifs, lorsque cela s'avère nécessaire pour répondre à leurs besoins particuliers, ne doit diminuer en rien les efforts requis pour éliminer à la source même les dangers pour leur santé, leur sécurité et leur intégrité physique.»

Cet article de la LSST vient dire que l'employeur ne peut se libérer de ses responsabilités en invoquant le seul fait qu'il a fourni un équipement de protection.

#### Alors que doit-il faire?

«51. L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur. Il doit notamment:

- > s'assurer que l'organisation du travail et les méthodes et techniques utilisées pour l'accomplir sont sécuritaires et ne portent pas atteinte à la santé du travailleur:
- > utiliser les méthodes et techniques visant à identifier, contrôler et éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité du travailleur:



Steeve Lagueux, représentant paritaire à la prévention en santé et sécurité du travail

> informer adéquatement le travailleur sur les risques reliés à son travail et lui assurer la formation, l'entraînement et la supervision appropriés afin de faire en sorte que le travailleur ait l'habileté et les connaissances requises pour accomplir de façon sécuritaire le travail qui lui est confié;»

Après quoi, s'il a été impossible d'éliminer ou contrôler le danger, il doit à ce moment :

«fournir gratuitement au travailleur tous les moyens et équipements de protection individuels choisis par le comité de santé et de sécurité conformément au paragraphe 4° de l'article 78 ou, le cas échéant, les moyens et équipements de protection individuels ou collectifs déterminés par règlement et s'assurer que le travailleur, à l'occasion de son travail, utilise ces moyens et équipements;»

Je vous informe de ce sujet afin de faire un lien avec le rôle du représentant à la prévention. Nous agissons à titre d'expert en matière de santé et sécurité du travail en ayant en tête que nous jouons un rôle essentiellement paritaire, à savoir que nous représentons tant le côté patronal que syndical. En prenant en considération les besoins légitimes du personnel ainsi que les intérêts des gestionnaires et ceux de la partie

syndicale, nous agissons à titre de gardiens des lois et des règlements.

Dans le but de permettre à l'employeur de respecter ses obligations, l'un de nos mandats consiste à identifier les situations pouvant être source de danger et de risques reliés à la tâche du travailleur, et recommander en fonction des normes et règlements toutes les mesures susceptibles de protéger ce dernier dans l'exercice de ses fonctions, dont fait partie l'équipement de protection «sur mesure» (approprié). Ces recommandations ne plaisent pas toujours mais dites-vous qu'elles ne sont pas prises suivant le choix personnel du représentant à la prévention, mais bien en fonction de normes et de règlements à respecter.

## Projet de loi 133: un coup en dessous du ceinturon

Le 6 septembre dernier, les associations de policiers à travers le Québec ont été invitées par le ministre de la Sécurité publique, M. Martin Coiteux, à participer à une consultation parlementaire sur le projet de loi n° 133, Loi obligeant le port de l'uniforme par les policiers et les constables spéciaux dans l'exercice de leurs fonctions.

> Une fois adopté, ce projet de loi modifiera la Loi sur la police afin d'obliger les policiers et constables spéciaux à «porter l'uniforme et l'équipement fournis par l'employeur dans leur intégralité, sans y substituer aucun élément. » Cette modification législative vise à interdire le port des pantalons de camouflage et la casquette rouge utilisés comme moyen de pression par les policiers.

La Fraternité est intervenue lors de cette consultation pour décrier le projet de loi 133 qui est une attaque directe aux droits fondamentaux des policiers, notamment en regard de la liberté d'expression et de la liberté d'association protégées par les chartes.

La liberté d'association a connu une évolution jurisprudentielle fulgurante au cours des trente dernières années. Il est maintenant bien établi que la liberté d'association vise non seulement le droit de s'associer, mais que cette liberté comprend, de manière inhérente et essentielle, le droit de se syndiquer, le droit de négocier et le droit d'établir un rapport de force nécessaire à l'occasion d'un conflit de travail.



Pour établir un rapport de force, les salariés ont recours à divers moyens de pression, dont la menace ou l'exercice du droit de grève, l'arme ultime. Ce droit de grève est si important pour établir un rapport de force que la Cour suprême du Canada l'a récemment constitutionnalisé dans l'arrêt Saskatchewan Federation of Labour<sup>1</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Saskatchewan Federation of Labour c. Saskatchewan, [2015] 1 R.C.S. 245.)



Me Félix Martineau, Roy Bélanger avocats

Malheureusement, et pour des raisons évidentes, les policiers ne disposent pas de ce droit de grève pour établir leur rapport de force avec l'employeur. En fait, ils ne peuvent faire aucun moyen de pression qui implique le refus d'effectuer une tâche de travail demandée par l'employeur. La prestation de travail des policiers ne peut être altérée en situation de conflit de travail.

Dans ce contexte, les moyens alternatifs de pression et de visibilité, tels que le port d'un uniforme non règlementaire, prennent une importance accrue.

Par le passé, plusieurs employeurs, dont la Ville de Montréal, ont tenté par de multiples recours devant les tribunaux administratifs de mettre fin à ce mode d'action et d'expression, sans succès. Les municipalités et le gouvernement n'ont jamais été en mesure de prouver que cette pratique causait quelque problème que ce soit au niveau de la sécurité du public et des policiers ou engendrait une forme de confusion sur le statut du policier.

La jurisprudence, de manière unanime, protège le droit des salariés québécois de modifier leur tenue vestimentaire pour manifester leur mécontentement collectif en contexte de négociation. Ce moyen de pression bénéficie aujourd'hui d'une protection constitutionnelle.

Tout récemment, dans une affaire<sup>2</sup> opposant les constables spéciaux à l'emploi du gouvernement du Québec au gouvernement lui-même, le Tribunal administratif du travail affirmait: [22] À cela s'ajoute l'article 2 de la Charte des droits et libertés de la personne (la Charte) qui consacre la liberté d'association et la liberté d'expression, lesquelles couvrent la tenue vestimentaire non réglementaire adoptée comme action syndicale.

[23] Comme l'indique la Cour suprême, cette liberté d'expression est l'une des plus importantes valeurs constitutionnelles et c'est grâce à elle « que les travailleurs vulnérables sont en mesure de gagner l'appui du public dans leur quête de meilleures conditions de travail ». Elle doit donc être protégée contre toute atteinte injustifiée.

Pour la Fraternité, il est manifeste que le projet de loi 133 porte atteinte, de manière injustifiée, à la liberté d'association des policiers. Si les policiers ne peuvent pacifiquement exprimer leur mécontentement et établir un rapport de force en refusant de porter leur uniforme règlementaire, quel moyen de pression légitime pourront-ils exercer?

Rappelons que la pose d'autocollants sur les véhicules et édifices du Service de police a été déclarée illégale par l'arbitre Nathalie Faucher<sup>3</sup>.

À l'heure actuelle, les policiers ont tous l'obligation de porter l'uniforme règlementaire sous peine de mesure disciplinaire. Rajouter une obligation législative n'a pas pour effet de modifier l'état du droit puisque les Chartes ont préséance sur les lois.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Syndicat des constables spéciaux du gouvernement du Québec et Québec (Gouvernement du) (Ministère de la Sécurité publique), 2016 QCTAT 6869.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ville de Montréal (SPVM) c. Fraternité des policiers et policières de Montréal, 2016 CanLII 91693 (QC SAT)

#### Chronique juridique

Malgré tout, le gouvernement ignore les droits fondamentaux des policiers et semble vouloir les intimider avec son projet de loi en instaurant des dispositions pénales applicables en cas de non-respect du port intégral de l'uniforme.

Chaque policier qui contreviendrait au port intégral de l'uniforme règlementaire se verrait remettre, par le directeur du corps de police, un rapport d'infraction qui sera par la suite transmis sans délai au directeur des poursuites criminelles et pénales.

Les contrevenants sont passibles d'une amende de 500 à 3 000 \$ pour chaque jour pendant lequel dure «l'infraction». Ce montant est même doublé pour les représentants syndicaux! Ces amendes exorbitantes n'ont aucun comparable.

En résumé, les interdictions que comporte le projet de loi 133 s'avèrent totalement injustifiées et injustifiables tout comme elles ne répondent à aucun autre objectif que celui d'affaiblir le mouvement syndical policier. Ce projet de loi est un coup en dessous du ceinturon policier.

## L'abus du citoyen «justicier»

Une histoire peu orthodoxe s'est produite à Longueuil cette année. Les faits sont simples. Un citoyen attend à un feu de signalisation au volant de son véhicule. Il se trouve tout juste derrière un véhicule de police. Lorsque le feu passe au vert, la voiture de police bifurque par la droite, traverse une ligne pleine peinte au sol et franchit l'intersection.

Croyant que cette manœuvre n'est pas exécutée dans le cadre d'un appel d'urgence, le citoyen en conclut que le policier au volant de cette voiture a commis une infraction au *Code de la sécurité routière* (C.s.r.) en abusant de son statut privilégié de policier. Le citoyen désire qu'un constat d'infraction soit remis au policier pour avoir contrevenu à l'article 326.1 du C.s.r.

Après avoir tenté en vain de porter plainte aux autorités responsables à titre de témoin, il prendra les choses en main personnellement et obtiendra d'un juge l'autorisation d'agir à titre de poursuivant privé contre le policier en question.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Théodore c. Savard-Déry, 2017 QCCM 121.



Me Félix Martineau, Roy Bélanger avocats

Le citoyen est tributaire d'un lourd passé judiciaire et entretient une aigreur manifeste envers les policiers et le système judiciaire.

Suite à la publication sur Facebook de commentaires par le citoyen poursuivant, le policier a demandé un arrêt des procédures qui a été accordé par le Tribunal<sup>4</sup>. Les extraits Facebook sont reproduits dans le jugement.

Dans sa décision, le juge Tremblay de la Cour municipale est tranchant:

[50] La limite du raisonnable a été ici non seulement franchie, mais dépassée par un nombre déraisonnable d'encablures qui ne permet plus de ramener le bateau à bon port.

[51] La coupe qui débordait déjà au cours du procès, a littéralement explosée lorsqu'il est allé jusqu'à laisser entendre qu'il poursui-vrait le juge soussigné si celui-ci n'entamait pas des procédures en parjure contre le défendeur.

[...]

[56] Au lieu de plaider sa cause sereinement et de faire ressortir en plaidoirie son analyse de la crédibilité du témoignage du défendeur eu égard à la preuve déposée, le poursuivant a préféré plaider de façon publique sur sa page Facebook, en injuriant le défendeur et d'autres intervenants, et les présumant de «menteur», «corrompu», «osti d'ordure», «vraiment pourri», «trous de culs», «crisse de vidange de menteur», «complètement débile ce policier corrompu», «tout ça avec l'aide surement de l'avocate du barreau corrompu [sic]» «sous l'autorité de l'assemblée Nationale de merde», etc.

[74] Par ailleurs, un poursuivant, qu'il soit public ou privé, ne peut, dans sa quête de justice, injurier à ce point les intervenants au dossier ou menacer de poursuivre le juge du procès si celui-ci ne fait pas le nécessaire pour qu'une poursuite criminelle en parjure soit instituée contre le défendeur, et ce, pratiquement séance tenante.

[75] Les propos du poursuivant sont à ce point orduriers qu'il répugne au Tribunal de lui permettre d'agir de la sorte impunément en humiliant et en intimidant le défendeur, et ce, dans sa propre cause.

[76] Celui-ci doit comprendre que s'il désire se servir des institutions établies dans notre société, il doit le faire dans le respect, non seulement de l'institution mais de l'ensemble des intervenants, et ce, même si ceux-ci ont un comportement ou une opinion qu'il exècre.

[77] Le Tribunal respecte l'opinion que peut avoir le poursuivant sur sa cause ou les institutions de la société en général. Mais il doit le faire avec un minimum de respect.

Cette saga est un précédent important et un avertissement pour tout citoyen «justicier». À titre de poursuivant privé, les citoyens doivent faire preuve de retenue et s'exprimer dans un langage civilisé au risque de mettre en péril l'issue du procès ou entacher l'image de la justice.

Cependant, espérons qu'il n'y aura pas une montée de ce type de recours entrepris contre des policiers par des citoyens réclamant vengeance!

[...]



# **Rétro et ajustement salarial**Saisissez l'occasion pour donner vie à vos projets!

#### QUE FEREZ-VOUS DE CETTE RENTRÉE D'ARGENT?

Rembourser votre carte de crédit, un dépôt sur le véhicule de vos rêves, un voyage dans le Sud? Nous pouvons vous guider vers des solutions plus avantageuses!

Que diriez-vous d'effectuer un remboursement par anticipation sur votre financement hypothécaire, ce qui vous permettra d'économiser des milliers de dollars et de vous libérer du poids de votre hypothèque des années plus tôt? Ou encore de vous prévaloir de vos droits REER inutilisés pour effectuer une cotisation au REER collectif des policiers et policières et de profiter du retour d'impôt pour contribuer à un régime épargne études pour votre enfant tout en bénéficiant d'importantes subventions gouvernementales?

#### QUOI FAIRE DE VOTRE AJUSTEMENT SALARIAL?

Dans la foulée des obligations financières quotidiennes, il est souvent difficile de dégager des fonds pour initier un nouveau projet d'épargne afin de voir l'un de nos rêves devenir réalité sans affecter notre taux d'endettement. C'est pourquoi votre Escouade financière vous propose de saisir l'occasion de cette rentrée d'argent pour débuter ou accélérer un plan d'épargne afin de réaliser vos projets les plus chers!

Nos conseillers ne demandent qu'à vous faire profiter de leur expertise et à partager avec vous leurs stratégies financières!

## CONSULTEZ VOTRE CONSEILLER POUR SAVOIR COMMENT:

- maximiser votre rétro
- bonifier votre ajustement salarial
- acquérir de nouvelles habitudes d'épargne

514.VIP(847).1004 | 1.877.VIP(847).1004

#### BÉNÉFICIEZ DE L'EXPERTISE DE VOTRE ESCOUADE FINANCIÈRE:

une compétence unique et recherchée dans le cadre de nombreux renouvellements de conventions collectives!

## TIRAGE D'UN CRÉDIT VOYAGE DE 3 000 \$



Obtenez une chance en consultant votre conseiller

Obtenez une seconde chance:

- en effectuant un placement de 3 000\$ et + et / ou
- en adhérant à une épargne par versements de 1 000\$ et + / an

Tous les détails au caisse-police.com



#### Un été animé au sein de notre communauté!

#### **Fête Champêtre**



Le 8 juillet dernier, à l'occasion de la 23° édition de la Fête champêtre organisée par la Fraternité des policiers et policières de Montréal, nos représentants, dont notre directeur général adjoint Olivier Lapointe, ont fait briller les yeux des enfants alors qu'ils leur remettaient le cadeau annuel de la Caisse!

#### Visite au poste de quartier 38



Le 2 août dernier, notre policier dégagé du SPVM, Marc Bédard, était en visite au poste de quartier 38 pour le BBQ organisé en partenariat avec notre Caisse afin de remercier les jeunes patrouilleurs en vélos de Jeunesse au Soleil et les cadets policiers du secteur du Plateau Mont-Royal pour leur excellent travail de cet été! Merci de votre accueil et bravo à toutes et à tous!

## Souper au Club de Chasse et Pêche des policiers et policières de Montréal



Le mardi 8 août avait lieu le souper annuel offert par la Caisse au Club de Chasse et Pêche des policiers et policières de Montréal, sous la direction de Jacques Dextradeur, dirigeant au conseil d'administration, en collaboration avec MM. Guy Fréchette et Bernard Gagné, président et trésorier du Club. Grâce aux cuistots Normand Beaudoin et Pierre Poisson, tout le monde a pu apprécier un délicieux repas dans une ambiance de détente et de plaisir! Merci Messieurs!

## Jeux mondiaux Montréal 2017 des policiers et pompiers

#### BRAVO AUX MÉDAILLÉS ET FÉLICITATIONS À TOUS LES PARTICIPANTS!

Environ 80 policiers de Montréal ont participé à l'édition 2017 des JMPP qui se sont tenus à Los Angeles du 10 au 17 août. Nous étions fiers de soutenir notre délégation par l'entremise de l'Association athlétique et sportive dans ce beau défi!

#### Tour cycliste du SPVM



Félicitations à la vingtaine de policiers, cyclistes et bénévoles qui, du 14 au 19 août derniers, ont sillonné le Québec à vélo sur une distance d'environ 1 100 km au profit du Défi sportif *AlterGo*.

La Caisse est fière de soutenir votre engagement!

#### Édition 2017 du Défi 911 : L'Étape Montréal-Québec



Il a fait chaud et il a fait beau le 15 septembre dernier! Les cyclistes ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour parcourir ces 250 km qui séparent les villes de Montréal et Québec au profit du Club des petits déjeuners. C'est un montant de plus de 30 000\$ qui a été amassé pour cette belle cause à laquelle votre caisse est fière d'être associée depuis ses débuts!





SIÈGE SOCIAL

460, rue Gilford, Montréal (Québec) H2J 1N3

téléphone: 514 VIP-1004 (847) sans frais: 1877-VIP-1004 (847) télécopieur: 514 487-1004

#### CENTRES DE SERVICES

Couronne Sud Couronne Nord Sûreté du Québec – Montréal Québec Centre de services conseil ENPQ

Outaquais



Association athlétique et sportive

Svlvain Bois, président

## World Police and Fire Games Los Angeles 2017

Du 6 au 17 août avaient lieu les WPFG. Plus de 12 000 athlètes étaient présents pour représenter leur pays et leur ville dans plus de 60 disciplines. Quelque 90 policiers et policières de Montréal étaient présents pour se disputer les médailles d'or, d'argent et de bronze. Il m'a été donné de constater le courage et la détermination de nos athlètes!

En 2015, les WPFG avaient été présentés à Fairfax et environ 170 policiers et policières de Montréal étaient présents. Nous avions eu une récolte de médailles incroyable! Je vous parle de Fairfax 2015 puisque diverses conjonctures avaient fait en sorte que nous n'en avions pas encore traité. Du groupe de 170 policiers et policières, il y avait 6 policiers retraités qui, jeux après jeux, ont récolté une multitude de médailles d'or, argent et bronze. Pour les derniers jeux ils n'ont pu se présenter mais je tenais vraiment à vous les présenter.

De gauche à droite : Daniel Joanisse, Fernand Caron, Nicolas Tataranni, Marc Lapointe, André Côté et Normand Tremblay. Félicitations messieurs pour votre détermination.



Pour les jeux de Los Angeles 2017, les policiers et policières de Montréal se sont démarqués en remportant plusieurs médailles. Je me suis présenté sur les sites et j'ai ainsi été spectateur du courage et de la détermination de nos athlètes!

#### Vélo

Félicitations à Big Michel Descheneaux pour sa 11e position dans la catégorie vélo de rue 45 + en Hill Climb.

Voici les 4 épreuves auxquelles Michel a participé en vélo de route: course sur route, critérium, montée et contre la montre.

Michel en est à ses 6° jeux depuis ceux de Colorado Springs en 1993! De plus, Mike est un excellent joueur de hockey. Malgré les années, il joue encore dans la ligue forte des policiers de Montréal.



#### Golf Homme

Dans la discipline du golf, nous avions 2 athlètes: Tony Gallant et Dominique Lavoie. La compétition était très forte mais nos deux confrères ont très bien performé.



#### Rugby

Notre équipe de Rugby, les Blueblacks, s'est méritée une médaille de bronze. Les joueurs de cette équipe sont remarquablement dirigés par leur capitaine Stéphane Mc Lean Maltais. Ils ont un esprit d'équipe incroyable et un entraineur dévoué et bénévole. Sydney est un homme de cœur, il aime la jeunesse d'aujourd'hui et il lui consacre beaucoup de temps. Pour que toute l'équipe et leur entraîneur soient présents à Los Angeles, ils ont organisé des soirées-bénéfice et se sont pris en main. Voilà un sport d'équipe qui demande à être connu de tous! De plus, cette merveilleuse équipe œuvre dans une ligue de rugby de la grande région de Montréal.



#### **Tennis**

Nous avions une représentante, Marie-Josée Reeves, dans plusieurs classes de compétition.

En double féminin, une 3<sup>e</sup> place et une médaille de bronze!

En double mixte, une 6e place.



#### Soccer féminin intérieur

Nous avions une superbe équipe féminine de soccer intérieur. J'ai assisté avec plusieurs membres de l'Association sportive à cette compétition de haut calibre. L'équipe du FC Montréal dirigée par Catherine Prairie a disputé plusieurs parties enlevantes. Elles ont eu une finale incroyable dans la catégorie 18+ open. Elles ont remporté une deuxième position par la marque de 5 à 2 contre l'équipe du Brésil. Félicitations à vous toutes pour la médaille d'argent et le merveilleux spectacle.



#### Balle molle féminine 18 +



Nous avions 3 policières dans l'équipe du Québec. Nos trois athlètes ont œuvré avec une merveilleuse équipe! Elles ont été médaillées d'Or

à Fairfax en 2015 et pour les présents jeux, elles ont obtenu la médaille de bronze. Félicitations à Nancy Beauchesne, Nathalie Godbout et Isabelle Higgins.

#### Soccer masculin





Notre équipe masculine de soccer des 35 ans et plus classe *open* ont gagné la médaille de bronze en 2015. Lorsque j'ai rencontré leur capitaine Stéphane Hadsipentelis, il était un homme heureux car après 8 jeux et 18 ans d'attente et d'acharnement, il a réussi à bâtir une équipe unie qui ne visait qu'une mé-

daille.

Pour les présents jeux, les blessures ont eu le dessus sur notre équipe qui malgré tout a gagné plusieurs parties pour finalement s'incliner en quart de finale. Félicitations à vous tous pour votre acharnement. Vous êtes une belle gang de gars et une équipe très bien organisée!

## Soccer Masculin: moins de 35 ans





Communément appelé *les jeunes*, l'équipe a eu un parcours incroyable soit une victoire de 2 à 0 vs LAPD, une victoire de 7 à 0 vs les gardiens prison de la Californie, une autre victoire de 7 à 1, une victoire de 2 à 0 vs le Brésil en quart de finale et une défaite 4 à 0 vs Israël. Ils ont remporté la médaille de bronze en finale *consolation* contre Hong Kong dans la classe *open*.

#### Boxe



Le grand-père de Jean-Philippe était venu l'encourager!

Cette année à Los Angeles nous avions le boxeur Jean-Philippe Di Palma, surnommé Jeep la Palma, dans la catégorie des 81 kg et moins (light heavyweights). Jean-Philippe a affronté un pompier de N.Y.

lors de son premier combat. Un solide cogneur et plus lourd que lui de plus de 10 lb. Jean-Philippe a dominé le premier round et une grosse partie du deuxième. Il a mis son adversaire au sol, mais ce dernier a fini fort le 2e round. Après 3 rounds de combat, les arbitres, qui n'étaient pas unanimes, ont tranché en faveur de son adversaire et Jean-Philippe a perdu par décision partagée... une défaite crèvecœur! Son adversaire s'est rendu en finale mais a dû déclarer forfait à cause d'une blessure à l'œil. Grâce à Sébastien Gauthier qui l'a guidé lors du combat et de la préparation, il a eu la chance de « coacher » deux autres Québécois pendant leurs combats. Il a beaucoup appris pendant cette courte mais intense période.

#### **Cross-country**



Félicitations à Kim Laverdière pour sa 6° position dans le Cross Country individuel 5000 mètres. Elle est accompagnée par des membres de l'équipe de rugby lors de la cérémonie d'ouverture.

#### Judo



Bravo, Gabriel Séné, pour ta médaille d'or! Nous avons assisté à tes combats et nous ne pouvions assurément pas cligner des yeux, car tu as un style incroyable et expéditif. Gabriel a tout un parcours: il en est à ses 5e Jeux et à sa 4º médaille d'or en judo, et ce, dans divers niveaux de compétition. Lors des présents jeux, il venait tout iuste de fêter son 50e anniversaire de naissance et il

combattait dans la catégorie des 73 kg et moins. Il les a tous défaits rapidement même s'ils étaient beaucoup plus jeunes que lui. Son deuxième combat n'a duré que 13 secondes.

Gabriel est toujours souriant et de bonne humeur. Les autres compétiteurs sont toujours à ses côtés pour mieux le connaître et avoir de ses précieux conseils!

Gabriel est également médaillé de bronze en 2015 avec l'équipe de soccer des 35 ans et plus. Sa bonne humeur apporte beaucoup aux gens qu'il côtoie.

Merci pour le spectacle!

#### TCA (Toughest competitor alive)



Félicitations Samuel et Mathieu!

Dans une compétition représentée par plusieurs pays dans la catégorie des 18-29 ans 200 lbs et moins, Samuel Cantin a terminé deuxième et a donc remporté la médaille d'argent.

Mathieu Lachance a également participé à plusieurs épreuves.

#### Saison de hockey

La saison de hockey est maintenant commencée. Nous acceptons de nouveaux joueurs en tout temps. Pour 420\$, vous allez jouer 48 parties et aurez le privilège de jouer au centre Bell s'il est disponible lors de nos séries éliminatoires. Venez faire un essai et tester vos habiletés. Il y a également du hockey à l'aréna St-Michel du lundi au vendredi en avant-midi. Communiquez avec moi, Sylvain Bois, au 514 609-3100 ou par courriel sbois1964@gmail.com si vous voulez vous joindre à nous!

#### Tournoi **HockeyFrat**

Du 2 au 5 novembre 2017 à l'aréna St-Michel se tiendra la 22<sup>e</sup> édition du tournoi de hockey. Les inscriptions peuvent se faire en ligne présentement sur le www.sportsfrat.ca

#### Tournoi de soccer en décembre 2017

Il y aura probablement un tournoi de soccer intérieur en décembre. Nous sommes à planifier l'évènement pour qu'un plus grand nombre d'équipes de policiers et policières de Montréal puissent y participer.

ET VILLEGIATURE!



# LECLUB

DE CHASSE ET PÊCHE DES POLICIERS ET POLICIERES DE MONTRÉAL

-VOUS REMERCIE!

60 ans!

Le Club de chasse et pêche vous remercie pour la magnifique saison 2017!

#### **POUR 2018 SURVEILLEZ**

- Nos promotions
- Nos concours
- Nos nouveaux sentiers de randonnée pédestre avec observatoires
- Nos activités pour enfants
- Notre nouveau module de jeux pour enfant

Pour réserver, téléphonez du lundi au vendredi entre 8 h et 17 h au 1 819 523-4016 et laissez un message. Nous communiquerons avec vous! mmroy4737@hotmail.com ccpppm@hotmail.com

Joignez-vous à nous, nous préservons un joyau!

Visitez-nous sur : http://ccpppmtl.wix.com/ccpppmtl

## Une belle réussite grâce à vous



- R. Caplette, C. Beausoleil,
- G. Daudelin. M. Chaumont

Encore une fois, la 23<sup>e</sup> rencontre annuelle de golf de votre Symphonie vocale s'est déroulée le 27 mai dernier, sous une belle température et un climat de franche camaraderie. Cet événement annuel se résume à peu de choses. Entraide, camaraderie et fidélité. Entraide, parce que les mêmes personnes sont au même endroit dans l'organisation depuis des années et je veux les nommer: Marielle B. Cimon et Céline Poirier pour la mise en place de cette journée, Jean Jacques Adam, Marcel Chaumont, Robert Willetts, Bob Bouchard, la Fraternité, la Caisse Desjardins, l'ABR, l'APPRM et la COOP pour les magnifiques cadeaux offerts. Camaraderie, pour l'ambiance

qui y règne tout au long de la journée et l'aide apportée par différents choristes et conjointes: Sylvie Paguin, Francine Dumaine, Pierre Germain, Andrée Vandal, Louise Cazelais et Sylvie Lambert, sans oublier les dames de la chorale qui prennent contrôle de la vente des billets pour les tirages du soir. Fidélité, parce que vous êtes toujours au rendez-vous. Qu'il suffise de mentionner qu'il n'y a eu que 12 noms de changés sur la liste des golfeurs de l'an dernier pour comprendre. Avec cette formule gagnante, la journée de golf de la Symphonie fut encore magnifique: 144 golfeurs et 2000\$ remis à la chorale. Merci beaucoup! On vous revoit le 26 mai 2018!





Yvan Côté, président

# Week-end reconnaissance 2017

Étant un week-end de réjouissances et de remerciements pour l'excellent travail accompli tout au long de la saison, cette année n'a pas fait exception. Les 30 juin, 1er et 2 juillet, nous nous sommes réunis à l'Hôtel Castel & Spa Confort de Granby. Il va sans dire que c'est toujours agréable de se retrouver tous ensemble, avec nos conjointes et conjoints, dans une ambiance de festivités et de relaxation. Bien sûr, la présence de membres de nos associations policières est toujours appréciée.

Nous avons profité de cet happening estival pour souligner l'appartenance au groupe (après 1 an) de Sylvie Beauregard et Michel Huguenin ainsi que le dixième anniversaire à la Symphonie de 3 choristes: Robert Willetts, Richard Vandal et Claude Beausoleil. Le clou de ce week-end fut la remise d'une bague spéciale à Jean Denis Granger pour sa soixantième année à la Symphonie vocale. Oui oui, vous avez bien lu, 60 ans de chant choral. Faut le faire!

Le samedi après-midi, plus d'une cinquantaine de personnes ont visité la Cidrerie Milton afin de parfaire leurs connaissances sur la fabrication, la distribution et la commercialisation du cidre, sans oublier de très bonnes dégustations.

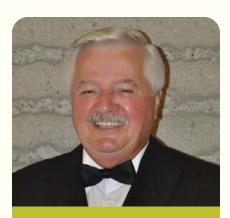
Quelques cadeaux-surprises (à l'accueil, au repas du samedi et dimanche matin) de la part des représentants de nos associations, sont venus compléter un autre week-end fantastique! Merci à Mario Lanoie (Fraternité), Normand Prévost (Caisse Desjardins), Sonia Hamer (ABR) et Robert Babeu (APPRM).



M. Lanoie, S. Hamer, JD Granger, N. Prévost, J. Riopel soulignant 60 ans



Josette Gagné, Ginette Leduc, Normand Beaudoin, Denyse Rhault, Claudine Paradis, Sylvie Beauregard, Catia Cisca. La bonne humeur était au rendez-vous



## Un départ impromptu

Le 25 mai dernier, notre ami et choriste Gilles Sauvageau nous a quittés de façon très subite, à l'âge de 73 ans. La maladie (cancer de la plèvre) ne lui a donné aucune chance. C'est une grande perte pour nous tous car Gilles était très impliqué, non seulement avec la Symphonie vocale, mais aussi avec l'APPRM, entre autres en tant que vice-président. La Symphonie vocale s'est faite un devoir de l'accompagner à ses funérailles. Bon voyage mon ami Gilles!

## **Belles retrouvailles** en septembre

Votre Symphonie vocale a exceptionnellement débuté sa saison le mardi 5 septembre à 19 h dans la salle Jean-Paul-Lapointe de la Fraternité. Pour ce faire, de belles surprises nous attendaient, soit le retour de Guy Aubin, Normand Prévost et Georges Généreux; M. André Volh, jeune retraité, a décidé de se joindre à la Symphonie vocale. Bienvenue à vous tous!

Un automne tout en chansons nous mènera à notre concert biennal du 21 et 22 avril 2018. De plus, nous porterons fièrement de nouveaux habits offerts par nos associations. Je réitère mon invitation à tous et chacun qui aiment chanter en s'amusant.

## Sorties automnales

Cet automne est encore bien rempli avec des sorties officielles comme Ottawa et la Messe du Souvenir. De plus, nous serons en spectacle dans une dizaine de résidences ou églises en débutant le 4 novembre à St-Jérôme. Pour les dates de nos concerts, consultez notre site Facebook!



De plus en plus, les pharmaciens acceptent de ne prendre leurs honoraires qu'une fois lorsque vous demandez vos médicaments pour plusieurs mois! Ils contribuent ainsi à maintenir les coûts de votre assurance-médicaments au minimum.

**Vérifiez!** Si les honoraires vous sont chargés trois fois pour un médicament que vous avez acheté pour trois mois, parlez-en à votre ami!

Une seule visite, une seule charge d'honoraires par médicament. C'est logique...

## Économisez!

## Achetez pour trois mois...

Vous n'avez qu'une seule franchise à payer lorsque vous achetez vos médicaments pour trois mois... Vous économisez ainsi 40 \$ par année pour un seul médicament, en plus de ne vous déplacer que quatre fois au lieu de 12...



On travaille pour vous!

#### Société du musée de la police

#### Saviez-vous que



EN 1946, malgré le fait que la 2º Guerre mondiale venait de se terminer, il était très difficile pour le Service de police de Montréal de recruter des nouveaux policiers. On décida alors de revoir certains critères de sélection, dont ceux du poids et de la taille, en exigeant maintenant 5 pi 8 po de taille et 145 livres pour le poids. En 1951, c'est l'âge de l'embauche, à titre de cadet-policier, qui passait de 21 à 19 ans.

Pour ceux aui ne s'en souviennent pas, ce n'est que 20 ans plus tard que l'âge légal passera de 21 ans à 18 ans. Par conséquent, entre 1951 et 1972, le postulant devait obtenir l'autorisation de ses parents avant d'appliquer, et il devait faire de même pour l'obtention d'un permis de conduire.

C'est aussi en AOÛT 1946, alors que se font diverses démarches en



vue d'obtenir la tenue d'une enquête publique sur la corruption impliquant certains policiers ainsi que des élus

municipaux dans le domaine des « maisons de jeu et paris ainsi que la prostitution et les maisons closes », que le directeur du Service de police de Montréal. Me Fernand Dufresne, fait nommer Me Pacifique Plante à titre d'avocat adjoint au SPM. Me Plante devait agir officiellement à titre de conseiller légal de l'escouade de la Moralité. Ce dernier défravera rapidement et pendant longtemps la une de tous les journaux de Montréal en dénonçant « haut et fort » la corruption à Montréal.

Sources et références: Jean Turmel, 1901-1971, p. 181-182.

LA VEILLE DU JOUR DE L'AN 1946. Me Fernand Dufresne démissionne



de ses fonctions après 15 années à titre de directeur du Service de police de Montréal. Cette démission

survient après des révélations explosives de Louis Berkowitz,

un gangster montréalais qui avait tué, quelques mois plus tôt, Harry David, le chef du crime organisé à Montréal. Ces révélations ont été faites alors qu'il témoignait sur certaines activités illicites de l'Escouade de la moralité de la police de Montréal lors de son procès pour meurtre.

DE 1946 À 1954. la flotte automobile du Service a augmenté progressivement, passant de 150 autos en 1946 à 214 en 1947, 252 en 1950 et 275 en 1954. Pour sa part, les motos ont aussi connu une augmentation significative, passant de 65 motos en 1950 à 101 en 1954.



C'est en 1948 que le nouveau directeur du Service, M. Albert



Langlois, crée une troisième division de la Sûreté (les enquêtes criminelles) qui couvrira tout le territoire au nord

de la rue Mont-Roval, à Montréal, Les trois divisons seront chacune sous la responsabilité d'un inspecteur adioint.





Jean-Marc De Nobile, Communicateur - Musée de la Police de Montréal

Pour leur part, la section spécialisée des Homicides. la section des Vols de coffre-fort et à main armée ainsi que la Brigade nocturne demeureront sous le commandement d'officiers en charge (capitainesdétectives).

Sources et références: Jean Turmel, 1909-1971, p 201.

C'EST AUSSI EN 1948 que l'Escouade de la moralité juvénile deviendra le «Bureau préventif» afin de répondre aux nouveaux besoins que pose la délinquance juvénile. Ne comprenant que 41 policiers à son effectif lors de sa création, son nombre a presque doublé en deux ans pour atteindre 80 personnes en 1952.

On nommera deux sergents policières en 1950 (nom officiel des premières femmes officiers, qui n'avaient pas l'autorité de donner des ordres aux constables masculins).



En 1950 entre en vigueur le Bill 67 interdisant aux syndicats policiers déjà existants de s'associer, prétextant que seule l'association (syndicat) locale avait les qualifications nécessaires pour négocier des contrats de travail au nom de ses membres.

Les policiers de Montréal adoptaient donc une nouvelle constitution et créaient la «Fraternité des



policiers de Montréal » avant à sa tête son fondateur et président. M. Jean-Paul Lapointe. Cette nouvelle association sera

reconnue par la Commission des relations de travail du Québec cette même année.

Sources et références: Jean Turmel, 1909-1971, p. 195-196.

C'est le 2 novembre 1950 que débute la Commission d'enquête Caron, présidée par l'honorable juge François Caron de la Cour supérieure, faisant suite au dépôt de 15 000 accusations précises portées contre 58 officiers de la police de Montréal et cinq membres ou ex-membres du comité exécutif de la Ville de Montréal. en rapport avec la collusion et la corruption dans le monde illégal des « maisons de jeu et paris et les maisons de débauches et la prostitution».

Par le passé, ce problème avait déjà été abordé par deux autres importantes commissions d'enquête, soit l'Enquête Cannon en 1909 et l'Enquête Coderre en 1924, et ce. sans pour autant avoir apporté des correctifs durables.

La Commission Caron a siégé pendant trois ans et demi; il y a eu 335 séances où ont été entendus 373 témoins et plus de 5 000 documents et dossiers déposés.

Le juge Caron prendra 18 mois afin de rédiger son rapport.

Il termine son rapport en déclarant coupables 20 officiers gradés ou ex-officiers de police dont le directeur Albert Langlois et l'exdirecteur Me Fernand Dufresne. Des accusations seront portées contre eux.

Dans les rangs des policiers de la base, cela va apporter une certaine méfiance envers les officiers supérieurs qui durera pendant de nombreuses années.

M. Langlois aura gain de cause en appel et sera réintégré à ses fonctions cinq ans plus tard, soit en 1957.

Sources et références : J. Turmel. 1909-1971, p. 181 à 190. Marcel Sarrazin «Les rôles, les fonctions et l'efficacité », p.79. Pierre De Champlain, p.64, 81,82.

C'EST EN 1967 que le Service de police de Montréal émettait la directive générale 67-GP-4 concernant l'usage de la sirène.



#### Société du musée de la police

Dans la partie IV intitulée «Il est défendu d'utiliser la sirène» et dans laquelle on énumère les situations où l'utilisation de la sirène est prohibée, on met l'emphase sur le transport de blessés ou malades en insistant sur le fait qu'il a été clairement démontré par les hautes autorités médicales (dont celles de l'hôpital Notre-Dame de Montréal, responsable de la formation des ambulanciers du SPM) que l'élément temps n'est pas un facteur important dans la presque totalité des cas et que, au contraire, la vitesse et le bruit sont souvent cause d'aggravation de l'état du patient.

Toutefois, l'utilisation de la sirène était permise lorsque l'on avait raison de croire que la vie d'un citoyen ou d'un confrère était gravement menacée.

C'EST EN JUILLET 1970 que le SPM émettait la directive générale 67-GP-5a afin de mettre à jour une procédure antérieure concernant le « courrier interne du Service ». Cette directive avait pour but d'assurer la fluidité du courrier inter-service entre les postes, les sections, les escouades et le quartier général via la section courrier.

Elle définissait avec précision la manipulation du courrier dès ses débuts jusqu'à sa réception au centre de tri et, finalement, à son point de chute.

On y définissait aussi le rôle des policiers divisionnaires affectés à cette importante tâche, incluant les heures de perception du

courrier et allant même jusqu'à la couleur externe des poches servant au transport de celui-ci, soit: poche de couleur brique à son départ des régions, des postes et autres, et de couleur vert pâle à l'extérieur, lors de sa distribution aux régions, postes et autres.

Afin de régler un dilemme concernant le début du port du blouson de nylon, C'EST EN SEPTEMBRE 1973 que le Service de police de la



Communauté urbaine de Montréal actualisait la directive générale 67-GP-8b en rapport avec la « Tenue et maintien ». On retrouvait dans celle-ci la façon réglementaire de porter le blouson de nylon d'hiver (celui de printemps/automne ne viendra que plus tard) dont la fermeture éclair ne devait pas descendre plus bas que la bordure supérieure des rabats de poches.

C'EST LE 1ER JUILLET 1974 qu'entrait en vigueur la loi touchant «l'interception des communications privées, téléphoniques ou autres » communément appelée «La loi sur l'écoute électronique».

Le SPCUM émettait alors la directive générale 74-DG-6 s'adressant à tout le personnel du Service, concernant l'entrée en vigueur de cette loi, créant les balises auxquelles tous les corps policiers du Canada devaient dorénavant se référer afin d'obtenir l'autorisation des tribunaux pour utiliser cet outil d'enquête et énumérant les crimes pouvant faire l'objet de l'écoute.

La directive 74-DG-6 désignait la Section de recherche sur la criminalité (SRC) comme étant la seule section autorisée du SPCUM à faire de l'interception électronique et plus spécifiquement les membres (policiers pour la majorité) déjà affectés à cette tâche, avant l'entrée en vigueur de la loi. Toutefois, ceux-ci devaient recevoir l'autorisation spécifique et par écrit du procureur général de la province pour faire de l'interception électronique, conformément à la nouvelle loi (dont celui qui écrit ce texte).

Il est à noter que certaines des personnes de la liste de noms fournis par le SPCUM furent refusées par le bureau du Procureur général de la province.

Il faut noter qu'avant que la loi ne soit adoptée, les grands services de police du Canada qui utilisaient déjà l'interception électronique comme moyen d'enquête, avaient des représentants pour assister les législateurs dans la rédaction des balises qui devaient encadrer l'utilisation de ce mode d'enquête.

Sources et références: Livre des directives générales du SPM/SPCUM 1974/1984 et expérience professionnelle du rédacteur.





Jean-Marc De Nobile, Communicateur - Musée de la Police de Montréal



C'est à la page 2 de la première édition en forme de papier journal de la revue «La Flûte» (Vol. 32, no 1) d'octobre 1976 que le nou-

veau président élu de la Fraternité des policiers de la CUM, M. Gilles Masse, présentait les orientations de la nouvelle revue «La Flûte» qui devra maintenant s'adresser aux policiers et leur famille et ce, sans commandites publicitaires.



C'est aussi dans ce numéro que M. Gilbert Côté. alors responsable du volet discipline, commente à la page 10, le combat que

mènent les s/d Audette et Racette concernant le port de la barbe et qui étaient alors suspendus pour refus de la couper. Il va sans dire que l'exécutif de la Fraternité et ses membres appuyaient inconditionnellement ces deux policiers.

Finalement, c'est dans la revue «La Flûte» de janvier 1977 (vol. 33, no 1), que le Père Bertrand-Marie Boulay, aumônier du Service, père dominicain, annonçait sa retraite après avoir servi 25 années auprès des policiers/policières et leur famille.

Durant cette période, il a marié près de 1 000 policiers ou policières, baptisé plus de 500 de



leurs enfants. officié les funérailles de près de 300 policiers, encore au Service ou retraités, sans compter les milliers d'inter-

ventions auprès des policiers actifs, retraités, les veuves et leur famille, ainsi qu'auprès des malades.

Il expliquait que, à l'âge de 62 ans, après avoir servi les membres pendant ces dernières 25 années en étant disponible 24 heures par jour, 365 jours par année, il était très fatigué et qu'il comptait prendre du repos. Il évoquait aussi le changement de mentalité et la place qu'occupait maintenant la religion auprès de la nouvelle génération dans le choix qu'il avait fait de se retirer.

#### Nouvelles de votre musée À venir en 2018

Dans le cadre du 100e anniversaire de l'escouade de motos du SPM, nous sommes à préparer un calendrier souvenir qui comptera une quarantaine de photos couvrant le dernier siècle (motos, motards et textes explicatifs) qui sera en vente à compter du mois de novembre prochain au plus tard.

Nous nous impliquons aussi dans l'organisation des activités soulignant cet important anniversaire. Nous vous tiendrons informés lors de la parution de la prochaine «Flûte».

#### Mot de la fin

Votre musée est ouvert pour des visites tous les mardis entre 9 h et 13 h 30 ainsi que les jeudis de 9 h à midi. Pour prendre un rendez-vous, veuillez nous contacter soit par courriel ou par téléphone :

#### Courriel:

musee.police@spvm.qc.ca

Téléphone: 514 280-2043

Veuillez laisser un message sur le répondeur et un bénévole vous contactera aussitôt que possible.

#### J'en profite pour remercier nos partenaires:

L'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal.

La Caisse Desjardins des policiers et policières La Fraternité des policiers et policières de Montréal

Le Service de police de la Ville de Montréal

#### Ainsi que:

L'Association des policiers et policières retraités de Montréal L'Association professionnelle des officiers de direction

#### RECHERCHE, CONCEPTION ET TEXTE:

Jean-Marc De Nobile Responsable des communications Avec la précieuse collaboration de: Gilles Landriault, directeur de l'imagerie Louise Côté, conservatrice



# Une invitation très spéciale!

Que vous soyez débutant, novice, intermédiaire ou skieur avancé, que ce soit pour découvrir le monde de la compétition ou même devenir moniteur, nous avons la solution: nous vous offrons huit soirées de ski.

## Inscription en ligne

À l'ère de l'informatique, nous avons décidé il y a deux ans de vous simplifier la vie pour vous inscrire à l'école de Ski FPPM. Vous pourrez vous inscrire par le biais de notre site Internet, dont l'adresse apparaît ci-bas.

Vous pouvez obtenir plus de renseignements en communiquant avec Nelson Grenier: 514 244-9917 ou Daniel Moisan: 514 235-1099

N.B.: Nous vous demandons de vous inscrire le plus tôt possible afin de nous permettre de coordonner et regrouper les membres dans leurs groupes respectifs. N'oubliez pas que nos services sont offerts à tout le monde, pas uniquement aux policiers(ères).

## Avantages et services offerts

- Cours de ski pour toutes les catégories.
- La seule École à offrir des cours de pré-compétition.
- Plusieurs activités spéciales durant les soirées de ski (fondue au fromage, course organisée, soirée 2/1).
- Bénéficiez de rabais avantageux sur l'équipement de ski chez Oberson sport.
- Moniteurs certifiés par l'Alliance des moniteurs de ski du Canada.
- Moniteurs d'expérience certifiés niveaux
   2 et 3 de l'Alliance des moniteurs.

Tous les prix sont disponibles sur le site Internet

#### Vie spirituelle



Pierre Desroches, conseiller moral, FPPM

Au moment de vous écrire ce mot, je suis toujours dans l'événement du décès d'une de nos jeunes consœurs qui a abrogé ses jours dans son lieu de travail tout près de ses collègues qu'elle estimait et dont elle était estimée.

Une fois de plus, j'ai été impressionné par la qualité et la solidarité du corps policier de Montréal. À l'occasion de la célébration de ses funérailles, tous se sont présentés et ont permis que cet événement difficile soit illuminé par la présence et l'évidente sympathie signifiée aux membres de la famille et du poste 47.

La présence nombreuse des membres de la Symphonie vocale a une fois de plus apporté un baume sur des peines profondes qui ne peuvent s'estomper que par le temps et se guérir lentement par des soins bienveillants signifiés par des personnes qui apportent le meilleur d'elles-mêmes pour témoigner d'un amour qui demeure. Merci à la Symphonie pour la qualité de leur témoignage et de leur présence à travers des chants qui guérissent.

La présence non moins significative du conseil de la Fraternité apporte un soutien combien appréciable dans des heures où tout le corps se sent affecté et fragilisé. La présence des représentants de la direction du SPVM dans un contexte aussi humain affirme que la tête et le cœur de notre corps policier ne sont pas séparés de ses mains.

Je sais combien l'événement est marquant pour les collègues de son poste, abondamment présents à la célébration. Je suis conscient que vous serez marqués d'une manière durable et que le passage de la peine à l'apaisement ne pourra se réaliser sans un travail sur vousmêmes et l'apport de vos proches. J'aimerais rappeler l'existence du service d'aide offert à tout policier qui aurait besoin d'un accompagnement professionnel.

Je dois rencontrer bientôt les parents de notre collègue. Et déjà ils m'ont signifié toute la reconnaissance et le réconfort que leur a apporté le témoignage de votre amitié en ces temps difficiles pour eux et pour vous.

Je vous remercie de la grandeur de votre humanité qui a été au rendez-vous et qui a fait un grand bien à des proches dont seule votre présence pouvait panser des plaies.

Avec toute ma reconnaissance et ma fierté d'appartenir à votre famille policière,

Pierre Desroches Conseiller moral

Avis: cette chronique n'engage que son auteur

#### De vive mémoire



Beaudoin, Roger Sergent-détective Embauché le 11 juin 1956 Retraité le 23 février 1986 Décédé le 12 juin 2017 à l'âge de 82 ans



Bélair, Roger Agent Embauché le 17 février 1958 Retraité le 4 septembre 1992 Décédé le 1er août 2017 à l'âge de 85 ans



Bieganowski, Léo Sergent-détective Embauché le 12 juillet 1954 Retraité le 16 octobre 1985 Décédé le 28 août 2017 à l'âge de 89 ans



Branchaud, Edmond Sergent Embauché le 13 septembre 1948 Retraité le 1er octobre 1969 Décédé le 30 août 2017 à l'âge de 89 ans



Brousseau, Marc Embauché le 1er octobre 1956 Retraité le 8 mai 2002 Décédé le 29 juin 2017 à l'âge de 80 ans



Campeau, Gilles Agent Embauché le 14 janvier 1957 Retraité le 18 février 1983 Décédé le 13 août 2017 à l'âge de 80 ans



Carli, Réal Sergent-détective Embauché le 22 juillet 1957 Retraité le 2 mars 1988 Décédé le 29 juillet 2017 à l'âge de 81 ans



Chartrand, Georges Officier de direction Embauché le 6 septembre 1949 Retraité le 15 septembre 1984 Décédé le 22 juillet 2017 à l'âge de 89 ans



Cicalo, Nicholas Agent Embauché le 27 janvier 1952 Retraité le 6 juin 1982 Décédé le 26 juin 2017 à l'âge de 87 ans



Daigneault, Jean-Paul Embauché le 16 septembre 1952 Retraité le 13 janvier 1985 Décédé le 25 juin 2017 à l'âge de 88 ans



Daneau, Pierre Agent Embauché le 15 avril 1963 Retraité le 2 novembre 1989 Décédé le 11 juin 2017 à l'âge de 73 ans



Gascon, Jean-Guy Lieutenant Embauché le 4 avril 1952 Retraité le 21 janvier 1984 Décédé le 6 juillet 2017 à l'âge de 90 ans



Gauvin, Jean-Guy Agent Embauché le 27 juin 1966 Retraité le 4 mai 1993 Décédé le 8 août 2017 à l'âge de 71 ans



Girouard, Pierre Agent Embauché le 27 novembre 1967 Retraité le 12 mai 1998 Décédé le 10 juillet 2017 à l'âge de 69 ans



Giroux, Robert Agent Embauché le 28 mars 1957 Retraité le 6 juin 1996 Décédé le 17 juin 2017 à l'âge de 81 ans



Jodoin, Roland Agent Embauché le 25 mai 1955 Retraité le 6 janvier 1987 Décédé le 29 août 2017 à l'âge de 81 ans



Labelle, Gilbert Sergent Embauché le 29 septembre 1980 Retraité le 2 avril 2008 Décédé le 11 septembre 2017 à l'âge de 60 ans



Lacasse, Mario Agent Embauché le 1er juin 1970 Retraité le 2 avril 1999 Décédé le 26 septembre 2017 à l'âge de 75 ans



Lambert, Jacques Agent Embauché le 26 novembre 1966 Retraité le 21 mars 1998 Décédé le 8 juillet 2017 à l'âge de 77 ans



Lasalle, Claude Agent Embauché le 11 avril 1960 Retraité le 15 juin 1991 Décédé le 18 juillet 2017 à l'âge de 82 ans



Lefrançois, Roméo Agent Embauché le 19 octobre 1960 Retraité le 7 janvier 1992 Décédé le 13 mai 2017 à l'âge de 76 ans



Lévesque, Gilles Agent Embauché le 26 août 1963 Retraité le 24 mai 1990 Décédé le 26 août 2017 à l'âge de 73 ans



Mainville, André Agent Embauché le 12 mai 1969 Retraité le 2 octobre 1999 Décédé le 15 juillet 2017 à l'âge de 70 ans



Marien, Bernard Agent Embauché le 6 septembre 1949 Retraité le 6 février 1983 Décédé le 27 août 2017 à l'âge de 90 ans



Morel, Yvon Sergent Embauché le 12 octobre 1960 Retraité le 1er novembre 1992 Décédé le 19 juin 2017 à l'âge de 76 ans



Pelletier, Amable Agent Embauché le 15 décembre 1958 Retraité le 17 mai 1988 Décédé le 14 juin 2017 à l'âge de 86 ans



Pryde, William Capitaine-détective Embauché le 16 octobre 1947 Retraité le 1er juin 1983 Décédé le 30 mai 2017 à l'âge de 92 ans



Sénécal, Normand Agent Embauché le 20 novembre 1962 Retraité le 1er décembre 1994 Décédé le 5 août 2017 à l'âge de 74 ans



Squibb, Cynthia Agent Embauchée le 14 juin 2004 Décédée le 16 août 2017 à l'âge de 35 ans



St-Jacques, Yvon Lieutenant Embauché le 12 mai 1958 Retraité le 1er septembre 1988 Décédé le 16 août 2017 à l'âge de 79 ans



Tarzi, Philippe Sergent-détective Embauché le 4 mai 1959 Retraité le 13 janvier 1988 Décédé le 1er août 2017 à l'âge de 79 ans



**Tétreault, Michel** Sergent Embauché le 23 septembre 1963 Retraité le 4 juin 1996 Décédé le 4 septembre 2017 à l'âge de 75 ans



Tremblay, Robert Sergent-détective Embauché le 21 mars 1955 Retraité le 2 décembre 1988 Décédé le 12 juillet 2017 à l'âge de 82 ans



Trottier, Denis Agent Embauché le 20 février 1967 Retraité le 21 décembre 1994 Décédé le 2 septembre 2017 à l'âde de 77 ans



Vandemeulebrouck, Guy Agent Embauché le 27 décembre 1966 Retraité le 9 janvier 1997 Décédé le 20 juillet 2017 à l'âge de 69 ans



## APPRM Robert Babeu

#### Mot du nouveau président

# Atmosphère symbiotique au sein de l'APPRM

Dans la dernière publication de La Flûte, je vous faisais part de mes souhaits et de mes objectifs, et ce en quatre principaux axes. Lors du premier conseil d'administration, nous les avons analysés et également bonifiés. Après à peine quelques mois, toute l'ÉQUIPE travaille déjà en synergie afin d'offrir le meilleur aux MEILLEURS (RES), et ce sans oublier les autres personnes qui participent aux activités de notre Association.

Dans un premier temps, sur le plan technique, nous venons de changer de fournisseur internet, ce qui permettra au personnel permanent d'être à la fine pointe de la technologie.

Dans un autre ordre d'idées, nous sommes présentement au stade exploratoire afin d'instaurer un mécanisme qui sécuriserait notre site web et qui pourrait ultérieurement offrir divers services complémentaires avec accès privilégié et privé à nos membres. En ce sens, nous avons déjà rencontré des personnes-ressources au sein de nos organismes cousins à ce sujet. Soyez assurés que nous serons également proactifs dans ce dossier.

Depuis le début du mois de mai, cinq (5) nouvelles personnes se sont jointes au conseil d'administration à l'A.P.P.R.M. Conséquemment, il y a eu redistribution des activités du calendrier se terminant le 31 décembre 2017 et tous les élus(es) ont pu choisir les activités souhaitées, et ce, à titre de coresponsables.

Nous sommes déjà à travailler le prochain calendrier de 2018. Bon an, mal an, le total des activités annuelles se situe à un peu plus de trente (30). Plusieurs projets font actuellement l'objet d'une analyse

exhaustive quant à leur faisabilité en tenant compte de l'intérêt collectif. Si vous avez des suggestions, nous serons heureux de les accueillir via notre site internet: www.apprm.qc.ca ou par courriel à info@apprm.qc.ca

Je ne peux passer sous silence le succès significatif des dernières activités qui est, somme toute, le fruit d'un travail collectif, à savoir les dix (10) membres du conseil d'administration et les deux (2) membres du personnel permanent que j'appellerai L'ÉQUIPE.

En terminant, je vous laisse sur cette pensée, car je suis certain que le meilleur reste à venir.

#### Pensée

Souvenez-vous de votre passé qu'il soit simple ou composé, participez à votre présent pour que votre futur soit plus que parfait.

# Résultat de l'élection complémentaire du 12 septembre 2017

À LA SUITE DE LA PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE QUI S'EST DÉROULÉE DU 23 AOÛT AU 5 SEPTEMBRE 2017 À 16 H 30

#### LES CANDIDATS ÉLUS SANS OPPOSITION SONT:

monsieur Pierre-Paul Lirette au poste de vice-président pour un mandat de 3 ans et 4 mois;

monsieur Gaétan Charette au poste de trésorier pour un mandat de 3 ans et 4 mois;

monsieur Jean-Pierre Claude au poste d'adjoint au trésorier pour un mandat de 2 ans et 4 mois.

Félicitations et tout le succès possible dans vos nouvelles fonctions.

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EST COMPOSÉ DE :

Monsieur Robert Babeu Président Monsieur Pierre-Paul Lirette Vice-président Monsieur Denis Monet Secrétaire Monsieur Gaétan Charette Trésorier Monsieur Jean-Pierre Claude Adjoint au trésorier Madame Dominique Boucher Adjointe au secrétaire Directeur aux relations Monsieur Alain Boyer extérieures Directeur de soutien Monsieur Jean Riopel Madame Claudette Boileau Directrice représentant les conjoints survivants Monsieur Joël Savard Directeur représentant les membres honoraires

## QUE DEVIENNENT NOS AMIS RETRAITÉS ET ACTIFS? **QUE FONT-ILS?**



## «Policier un jour, policier toujours »...

...Rien de plus vrai! En effet, notre ami Pierre Guèvremont (retraité) témoin d'un acte criminel n'a pas hésité à mettre son statut de retraité de côté pour un p'tit moment comme en témoigne la mention de reconnaissance qu'il a reçue du SPVM que voici: «Dans un geste émouvant, la petite fille « victime dans l'histoire » a placé un p'tit collant sur mon manteau, j'étais son héros!»



Le Service de police de la Ville de Montréal est fier de rendre hommage à

#### Pierre Guèvremont

pour ces réalisations :

Le 10 décembre 2016 vers 15 h 30, une mère de famille demande l'assistance des policiers après avoir vu un homme filmer sa fille qui essayait des vêtements dans une cabine d'essayage. Témoin de la scène, M. Guèvremont n'a pas hésité à intervenir. Le suspect a tenté de prendre la fuite en bousculant au passage la mère et des employés du magasin. M. Guèvremont est intervenu physiquement et a réussi à maîtriser le suspect qui résistait avec violence jusqu'à l'arrivée des policiers, qui ont procédé à son arrestation.

Le suspect Yves Bertrand était en libération conditionnelle et ne pouvait se trouver en présence de mineurs. Faisant suite à cet évènement, sa libération a été suspendue et il est retourné purger sa peine en incarcération. De plus, il fera face à des accusations supplémentaires de voyeurisme, voies de fait et bris de conditions. L'issue de cet événement n'aurait pas été la même si le Sergent Guèvremont n'était pas intervenu.

De la part des policiers du Groupe 3 et de la direction du Poste de quartier 35, nous tenons à remercier Pierre Guèvremont de nous avoir aidés dans notre mission d'a rer la sécurité des citoyens de Montréal.



## Pour vous les retraité (e)s

Saviez-vous qu'il existe une page Facebook « Groupe retraités SPVM »? Vous pouvez y adhérer facilement et vos publications demeureront privées, et seront vues seulement par le groupe. Que ce soit pour une vente, une location, un transport ou tout autres demande ou commentaire, vous rejoindrez plusieurs de vos pairs facilement. Allez-y!

Croisière aux Calanques pour notre ami Tom Boyczum et sa conjointe Diane Boucher. Profitant du beau temps, notre ami Tom exhibe fièrement sa nouvelle moustache, assis sur le toit d'une terrasse avec une vue extraordinaire de Notre-Dame de la Garde «La bonne mère des Marseillais».



## Participation grandissante pour le Pitch et la «Gang à Dyno»

Déjà à son 96° tournoi de pitch, la Gang à Dyno est à sa 8° année d'existence et de succès. Soixante-douze (72) participants à l'événement qui ont apprécié buffet et prix de présences. Le groupe ne cesse de s'agrandir et s'adresse à tous les policiers (ères) actifs (ves) ou retraités (es). Les tournois ont lieu un lundi par mois.

Denis Brouillette et François Fortin (gagnants)

Alain Gemme et René Poirier (finalistes)



La belle gang à Dyno et des gâteaux du 96° tournoi

#### Les activités de l'APPR en images

## Clôture de saison de golf deux fois semaine

Déjà terminée, la clôture du golf du lundi et mercredi a eu lieu le 23 août dernier au Club de golf Mirabel. Nous remercions les organisateurs et nos 75 participants. L'APPR a profité de l'occasion pour remettre plusieurs prix dont deux montres «GPS Garmin», deux billets pour la sortie Casino «Ce n'était qu'un rêve» et 2 billets pour le Méchoui. Félicitations à nos gagnants et on se dit à la saison prochaine!



De gauche à droite: Gaétan Charette, Robert Babeu, Alain Boyer, Dominique Bouchet et au bas Pierre-Paul Lirette

## Fers et pétanque

L'APPR a tout fait pour satisfaire les joueurs de fers et pétanque qui ont attendu patiemment que le parc où devait se tenir le rendez-vous hebdomadaire soit prêt à les accueillir. Malheureusement, après une longue période d'attente, l'activité a été annulée pour mieux rebondir l'an prochain, puisque les travaux d'aménagement du parc sont maintenant terminés. Enfin!

Merci pour votre patience, on se reprend en 2018!

## DE BOUCHE À OREILLE **AVEC JEAN RIOPEL**



Voilà, c'est aujourd'hui que la chronique « De bouche à oreille » fait ses débuts et c'est un plaisir de voir que nos membres ont répondu en grand nombre à notre concours qui a pris fin le 10 août dernier. Nous avons reçu plus de 55 suggestions différentes.

Une suggestion est sortie du lot, a fait l'unanimité et deux heureux gagnants d'une paire de billets pour le spectacle Casino «Ce n'était qu'un rêve», le 6 octobre prochain. Nous félicitons nos gagnants, messieurs Claude St-Georges (ex-agent 2015) et Guy Daoust (ex-lieut-dét). Je profite de l'occasion pour remercier tous les membres qui ont répondu à l'appel et pris le temps de nous faire part de leurs inspirations. Il y en a eu de tous les genres, je peux vous dire que le choix n'a pas été facile. MERCI!

Le saviez-vous? Depuis le 1er juillet 2017, l'APPRM remet à tous les nouveaux retraités(es) qui adhèrent à l'association une casquette de bienvenue. Nos deux premiers retraités à la recevoir sont madame Francine Duval et monsieur Sylvain Champagne qui ont pris leur retraite et adhéré à l'association le 3 juillet dernier.



Madame Francine Duval



Monsieur Sylvain Champagne

Lors de la soirée reconnaissance de la Symphonie vocale de la FPPM, l'APPR a offert 2 paires de billets pour la pièce de théâtre «Boeing Boeing». M. Jean Riopel a remis les prix aux gagnants.



de gauche à droite (Yvan Côté et Svlvie Paquin. Francine Dumaine et Pierre Germain)

Nos amies Guylaine Provencher et Chantal Roux se sont jointes à la Gang à Dyno (pitch) et à leur première participation, elles ont décroché le prix de participation avec 7 défaites et 0 victoire. Faut le faire!!!!

Notre ami Marcel Deschênes et son épouse Ginette Lusignan, unis depuis 50 ans, ont célébré cette belle union le 3 juin dernier. Félicitations, santé et bonheur pour plusieurs années encore.

Quel homme attentionné que ce cher Denis Rancourt! Alors que je tentais de le joindre par téléphone pour le féliciter sans oublier son épouse Bérangère pour leur 48° anniversaire de mariage, Bérangère me dit qu'il est parti au dépanneur pour lui offrir un muffin et un café. Ce geste n'est sûrement pas étranger à leurs 48 ans de bonheur!

Coco, Claude Branchaud, oui oui, Coco, lors d'une partie de golf au Club de golf «Le Portage», a laissé son sac près du lac au 3º trou. Il ne savait pas qu'il devait activer le frein sur sa voiturette à main!! Le résultat : sac à l'eau! Il a dû emprunter une perche pour récupérer son sac à lunch qui sombrait. Essuyant ses bâtons, il constate ensuite que ses sandwichs avaient pris l'eau. Avec courage, il retire le pain mouillé et se dit que le jambon n'avait sûrement pas été contaminé par l'eau de la rivière L'Assomption et il en a fait son repas! L'auriez-vous fait?

Rusé? l'ex S/D Laurent Noël est fier de la p'tite vite qu'il a passée à l'ex S/D Claude Boudrault en s'accaparant le chalet no 26 du Club de chasse et pêche alors qu'il avait choisi le no 25 lors du tirage du mois d'avril. Peutêtre avec une certaine complicité... Fait à noter, Laurent Noël fut membre du club pendant 20 ans !!!

Claude dit que son séjour fut très agréable malgré tout et profite de l'occasion pour remercier l'ABR qui rend possible cette activité.

Depuis que l'Association offre à ses membres de payer leurs achats de billets en utilisant le service de virement entre personnes «AccesD» de Desjardins, le nombre d'utilisateurs ne cesse d'augmenter. Et oui, plus de 65 % de notre clientèle règle maintenant leurs achats au moyen de ce service. Pourquoi pas vous!

#### Les activités de l'APPR en images

## Souper spaghetti du Club de chasse et pêche

Nous étions présents au «Souper spaghetti du Club de chasse et pêche» du 26 juillet 2017 à La Tuque

40 participants étaient présents et Dominique Boucher, adjointe au secrétaire de l'APPR, représentait l'Association lors de ce repas spaghetti offert par l'APPR ainsi que l'ABR qui a offert le vin. Une rencontre très agréable pour tous!



Nos participants

### Le Théâtre!

Comme c'est la tradition, le théâtre est à l'honneur pendant l'été à l'APPR. De très belles soirées pour nos participants!

Le 10 juin les membres inscrits ont assisté à la pièce «Les Trois Ténors» qui fut très appréciée de tous. Le 5 août, 110 participants se sont bidonnés avec la pièce de théâtre «Boeing Boeing» et ont fait le plein d'énergie avant la pièce avec un bon repas.

## 40° tournoi de golf de l'APPR

Lors de cette journée sous le soleil et au mercure agréable, près de 300 participants ont pratiqué leur sport favori en plus de déguster un excellent repas et de mettre la main sur l'un des prix de présence. Près de 20 000\$ en prix. Nous tenons à remercier Albi Le Géant pour sa participation à l'événement et son engagement.



Nos gagnants des prix ALBI Le Géant: Yvon Desrosiers et Gilles Hébert en compagnie de Robert Babeu, Denis Monet, Jean Riopel et Pierre-Paul Lirette.



Kiosque d'Albi Le géant.com et ses représentants.



Plusieurs prix de présence, c'est impressionnant!



Quelques participants!

C'était aussi le moment parfait pour souligner le départ de notre ami André Sasseville qui s'est investi pendant 23 ans au service de nos membres. Merci André!



Robert Babeu, André Sasseville et Pierre-Paul Lirette

La saison de golf 2 fois semaine de l'APPR a pris fin mercredi le 23 août dernier et l'APPRM était dignement représentée. Plusieurs prix ont été remis aux participants. À la saison prochaine!

#### Les activités de l'APPR en images

### Les croisières!

#### Memphrémagog

Une journée ensoleillée, un bon repas, un beau paysage et nos 116 participants venus profiter d'une belle balade sur le lac ont fait de cette journée un beau succès!



Le magnifique bateau...

#### Montréal-Québec

Cent personnes ont pris leur billet pour la croisière qui avait lieu le 1<sup>er</sup> août dernier. Une belle journée encore une fois sous le soleil, pour faire le plein de vitamine D. Un bon repas pour terminer la journée au restaurant Côte-à-Côte à Québec.



De beaux sourires!



C'est l'heure du repas!

#### **Pittoresque Charlevoix**

Apprécié par nos 100 participants, le casino, le golf, la visite des Hautes-Gorges avec le bateau-mouche... un séjour enchanteur!



Bateau-mouche; des Hautes gorges et nos participants à l'excursion.

### Les activités de l'APPR à venir!



#### Soirée des Fêtes

> Quand: jeudi le 14 décembre

> Où: Buffet Marina

4397, rue Denis Papin Saint-Léonard, QC H1R 3J8

> Coût: 67\$ pour les membres

77\$ pour les non-membres (table de 8 personnes)

#### La priorité est accordée aux membres

N'oubliez pas le Messe du Souvenir, le 13 novembre prochain, ainsi que la Messe de Noël le 24 décembre! Toutes les informations seront bientôt disponibles sur notre site Web: www. apprm.qc.ca

## Journée Plein-Air (Beau temps où es-tu?)

Les prévisions météo annonçant de la pluie pour la journée plein-air du jeudi 7 septembre ainsi que pour le vendredi 8 septembre nous ont contraints à annuler l'activité. Soyez au rendez-vous l'année prochaine!

## La Saison de quilles

La Saison de quilles de l'APPR 2017-2018 vient tout juste de commencer et la grande famille de joueurs souhaite s'agrandir. Si vous souhaitez joindre la ligue contacteznous: 514 527-7000

#### Bal annuel 2017

Comme c'est la tradition, l'APPR vous convie à son bal annuel, c'est également le moment pour nous de souligner nos membres retraités et conjoints survivants qui ont fêté ou fêteront leurs 80 ans en 2017.

Cette année, vous aurez droit à plus de musique et plus de danse. En effet, vous pourrez apprécier l'orchestre «The Showmen» comptant 11 artistes sur scène dont 3 chanteurs avec un répertoire varié de Piaf à AC/DC, des années 50 à aujourd'hui qui vous feront vivre une belle expérience, et ce, tout au long de la soirée. Billets présentement en vente!

> Quand: Vendredi 20 octobre Dès 16 h

> Où: Le Madison

8750 boul. Provencher St-Léonard, QC H1R 3N7

> Coût: 115\$ pour les membres

125\$ pour les non-membres (table de 8 à 10 personnes)

Problème personnel?
Problème familial?
Problème professionnel?

# Parlez-en!



Laissez vos coordonnées, un collègue vous rappellera aussi rapidement que discrètement.



## Rabais exclusif aux membres de la Fraternité

Grâce à une entente avec la Fraternité des policiers et policières de Montréal, **belairdirect** est heureuse de vous offrir, à vous, membre de la Fraternité, et à votre famille immédiate\*, un **rabais de groupe** pour vos assurances auto et habitation.

Ce rabais s'ajoute aux autres rabais auxquels vous pourriez aussi avoir droit:





#### Rabais Auto + Habitation

Économisez jusqu'à 5% sur votre assurance auto et jusqu'à 15% sur votre assurance habitation en les combinant.



#### Rabais Multivéhicule

Économisez 10% ou plus en assurant plus d'un véhicule chez **belairdirect**.



## Rabais pour véhicule saisonnier

Profitez d'économies additionnelles en assurant également votre véhicule saisonnier.

Communiquez avec nous dès aujourd'hui pour obtenir une soumission!

1 866 887.6542 belairdirect.com





belairdirect.